

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, Mme THOMAS, M. HAREL, M. YEBOUET, Mmes ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET (*départ à 23h42 – absente représentée à compter du vote de la délibération n° 91/2015 et jusqu'à la fin de la séance*), M. MILLE, Mme BERTON, MM. LECAVELIER, FERREIRA NUNES, GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL, Mme KADRI, MM. BULCOURT, GABORIT.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. HAREL
Mme DUMONT-MONNET	par M. MOSTACCI, à partir de 23h42
Mme BOYER	par Mme THOMAS
M. BOKRETA	par M. DUCELLIER
Mme HAMIDI	par M. LIPIETZ
Mme PIDRON	par Mme DUBOILLE
Mme CORDILLOT	par Mme DA SILVA PEREIRA

ABSENTS NON REPRESENTES : néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

• Approbation du compte rendu de la séance précédente du 26 juin 2015.	6
• Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	9
• Point sur la rentrée scolaire.....	10
1. Délibération n° 84/2015 : Instauration d'une taxe de séjour au 1 ^{er} janvier 2016 (rapport n°15-09-102)..	17
2. Délibération n° 85/2015 : Modification du taux de l'abattement général à la base facultatif et de l'abattement pour charge de famille de la taxe d'habitation et création d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste (rapport n°15-09-108).....	20
3. Délibération n° 86/2015 : Majoration de 20% de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (rapport n° 15-09-103).....	28
4. Délibération n° 87/2015 : Approbation de la première modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villejuif (rapport n°15-09-201).....	30
5. Délibérations n° 88/2015 et 89/2015 : Lancement de la consultation (dialogue compétitif) en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'un programme immobilier mixte et les travaux de construction d'un équipement (Maison des arts martiaux - Dojo) aux 4 à 10 impasse Georges Röhri et 43 à 45 rue Pasteur - Autorisation de signature et autorisation de demande de subvention (rapport n°15-09-203)	32
6. Délibération n° 90/2015 : Suppression du périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) MONSIVRY (rapport n°15-09-204)	39
7. Délibération n° 91/2015 :.....	43
1/ Cession à la société SODEARIF, par voie amiable, de la propriété constituée de partie des parcelles cadastrées section L numéros 108, 109 et 110 pour une contenance totale d'environ 3.740 m ² au prix de 3.080.000 euros hors taxes	
2/ Acquisition en VEFA, auprès de la Société SODEARIF, d'un lot de volume à constituer comprenant soixante-six (66) emplacements de stationnement dans l'ensemble immobilier à réaliser sur le terrain cadastré section L numéros 108p, 109p et L 110p, au prix de 990.000 euros hors taxes (rapport n°15-09-205)	43
8. Délibération n° 92/2015 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune de Villejuif au cours de l'année 2014 par la Ville, les Sociétés d'économie mixte liées à celle-ci par une convention d'aménagement, le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne et l'Établissement public foncier d'Île-de-France (rapport n° 15-09-202).....	51
9. Délibération n° 93/2015 : Garantie communale pour un prêt PLS, contracté par L'Association de prévention soins et insertion (APSI), auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 4.542.064 euros, pour la création d'un foyer d'accueil médicalisé dans l'Hôpital Paul Guiraud (rapport n° 15-09-105)	51
10. Délibération n° 94/2015 : Garantie communale pour un prêt PLUS, contracté par VALOPHIS HABITAT, OPH du Val de Marne, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 1,193,351 euros, pour la réhabilitation du pavillon n°29 dans l'Hôpital Paul Guiraud en 48 logements (rapport n° 15-09-109)	52
11. Délibérations n° 95/2015 et 96/2015 : Programme de l'Immobilière 3F pour l'acquisition en VEFA de 19 logements sociaux 9-11 boulevard Maxime Gorki - garantie communale pour:	52
- un prêt PLS, contracté auprès du Crédit agricole Ile-de-France, d'un montant de 387.000 euros	
- un prêt, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 1.994.000 euros (rapport n° 15-09-106)	
12. Délibération n° 97/2015 : Valide le compte rendu de la gestion par le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) du périmètre d'études diffus 90 AVENUE DE PARIS (rapport n° 15-09-206)	53
13. Délibération n° 98/2015 : Régime indemnitaire des agents de police municipale (rapport n° 15-09-110)	54

14. Délibération n° 99/2015 : Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) - Approbation et signature (rapport n° 15-09-107).....	59
15. Délibération n° 100/2015 : Modification des statuts du SIIM 94 (rapport n° 15-09-111).....	59
16. Délibérations n° 101/2015, 102/2015 et 103/2015 : Mise en place du dispositif "coup de pouce clé" (rapport n° 15-09-310)	59
17. Délibération n° 104/2015 : Révision du fonctionnement du Fonds d'Aide Communal Solidarité (FACS) (rapport n° 15-09-309).....	62
18. Délibération n° 105/2015 : Lutte contre la fracture numérique en direction des personnes âgées - Approbation et signature d'une convention avec FAP-EFREI (rapport n° 15-09-302).....	64
19. Délibération n° 106 : Refonte du site web municipal intégrant un outil de gestion de la relation citoyenne (GRC) - Convention avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour bénéficier d'une subvention - Approbation et signature (rapport n° 15-09-101).....	64
20. Délibération n° 107/2015 : Convention d'application entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Mairie de Villejuif pour l'octroi d'une subvention relative à la mise en place du Forum Emploi-formation du 03 juin 2015 (rapport n° 15-09-301)	65
21. Délibération n° 108/2015 : Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France pour l'acquisition d'un fauteuil dentaire, d'un autoclave, d'un laveur-désinfecteur et d'un échographe (rapport n° 15-09-308)	65
22. Délibération n° 109/2015 : Demande de subvention pour l'acquisition de matériel et mobilier divers sur l'ensemble des structures Petite Enfance de la Ville en y incluant le lieu accueil enfants parents et les travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite au relais d'assistantes maternelles (rapport n° 15-09-306)	66
23. Délibération n° 110/2015 : Aide à l'activité d'accompagnement de création et de diffusion sous forme de subvention au Théâtre Romain Rolland (rapport n° 15-09-303).....	67
24. Délibération n° 111/2015 : Avenant N° 2015-01 à la convention N° 2520-2014 établissement d'accueil du jeune enfant d'objectif et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif, relative à « l'accès et usage du portail CAF partenaires » sur les structures Petite Enfance de la Ville (rapport n° 15-09-304).....	69
25. Délibération n° 112/2015 : Avenant N°1 au marché entre l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et la Ville de Villejuif relative à la réduction du partenariat de 10 berceaux à 5 berceaux avec la crèche hospitalière Paul Brousse au profit des enfants des familles domiciliées à Villejuif (rapport n° 15-09-307)	69
26. Délibération n° 113/2015 : Paiement en ligne des sommes dues au titre des activités périscolaires et des crèches (rapport n° 15-09-305).....	70
27. Délibération n° 114/2015 : Marché de location et maintenance du parc de photocopieurs de la Ville de Villejuif :	70
- lot 1 : photocopieurs des services municipaux	
- lot 2 : photocopieurs des groupes scolaires	
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature (rapport n° 15-09-104).	70
28. Questions orales	71
29. Annexe 1 : Réponses aux questions posées en séance.....	74
30. Annexe 2 : Réponses écrites aux questions orales.....	75

Monsieur le Maire

Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'être présents. Au nom de toute l'équipe municipale de la majorité Union Citoyenne, je vous souhaite une bonne rentrée.

La mobilisation pour préparer la rentrée a produit des effets. Aucune fermeture de classe n'a eu lieu à la maternelle Paul Langevin. Je tiens à remercier tout le monde : aussi bien les parents, les enseignants, que les élus de la municipalité. Je remercie particulièrement Madame OUCHARD de m'avoir accompagné ce mercredi au Ministère de l'Education, où nous avons pu évoquer un certain nombre de points concernant les REP, le plan de réussite scolaire ou le PEDT. Nous souhaitons attirer l'attention de Madame la Ministre sur des sujets de désaccord, dont notamment le découpage des REP sur le territoire de Villejuif.

L'été s'est déroulé avec de nombreuses festivités. Je tiens à remercier les associations et les services pour leur organisation. Le forum de rentrée s'est inscrit dans notre volonté permanente de renforcer le lien social. Cette rentrée a été également marquée par le centenaire de la guerre 1914-1918. Je tiens à féliciter les agents et les intervenants pour la qualité de leur travail.

Dans cette dynamique, nous comptons déployer une culture plus ambitieuse, en créant une nouveauté à la MPT Gérard Philipe : « *Jazz aux Esselières* » y sera transféré et va devenir « *Jazz en Ville* ». Par ailleurs, le tracé de la Corrida s'étendra jusqu'aux quartiers sud, ce qui est un signe d'une nouvelle dynamique.

Pour les activités de la piscine, nous pourrons fréquenter de nouveau l'équipement le 2 novembre au plus tard. Je tiens à remercier la CAVB qui a tout mis en œuvre pour une réouverture rapide. Initialement, elle était prévue en début d'année 2016.

Je félicite également la majorité Union Citoyenne de s'associer au mouvement « *les Maires en colère* », lancé par MM. BAROIN et LAIGNEL, respectivement président et vice-président de l'AMF, pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat. Nous sommes également totalement solidaires de l'appel des départements lancé par M. FAVIER. Toutes les collectivités se trouvent dorénavant en grande difficulté. Villejuif va subir une nouvelle coupe de 1,6 million d'euros dès 2016, sans compter le décret de la Métropole sur les Attribution à la Compensation (AC). Avec ces nouveaux calculs, Villejuif va être considérée comme une ville riche. En 2017 et 2018, nous subirons de nouvelles baisses de 800 000 euros. Entre les baisses de dotations et l'évolution des AC, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter pour les finances de Villejuif. Nous voulons tous défendre ce service public de proximité.

Alors que nous devons faire face à de grands problèmes internationaux, le Préfet du Val-de-Marne m'a demandé il y a trois semaines si nous nous inscrivions dans l'action solidaire menée auprès des réfugiés. J'y ai bien évidemment répondu favorablement, mais pas dans n'importe quelles conditions. Nous avons lancé un appel aux bailleurs et aux associations et organisé une première réunion de travail avec celles et ceux qui ont répondu présents. A ce jour, un appartement pour une famille sera mis à disposition. Nous ne voulons pas répondre par le nombre, mais par la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des familles accueillies à Villejuif.

Sur le volet sécurité, je tiens à remercier certaines associations et les forces de l'ordre pour leur travail. Chacun doit entendre qu'il ne faut pas confondre les faits publics relayés par la presse et la réalité des chiffres présentés par le Préfet. Nous enregistrons une baisse significative de la délinquance déclarée auprès de l'Etat au cours de l'exercice 2015.

J'aurai le plaisir de recevoir prochainement Madame la Procureur, Monsieur le Préfet et Monsieur le sous-préfet pour évoquer nos attentes et échanger de manière plus large sur la politique de sécurité qui sera mise en place à Villejuif.

Enfin, évoquons la mutation de notre territoire. Dans le cadre de la loi NOTRe, nous avons l'obligation d'organiser un Conseil municipal en octobre. Lors de la conférence des présidents, un accord avait été trouvé pour la date du 23 octobre. Malheureusement, suite à la réception d'un courrier du Préfet de Région, il apparaît que nous devons remonter la délibération en date du jeudi 22 octobre. Par conséquent, nous devons tenir le prochain Conseil le mercredi 21 octobre. Je m'en excuse auprès des présidents de groupe. Ce Conseil sera donc principalement dédié à la Métropole et au territoire.

M. BULCOURT

Je m'étonne qu'un rapport détaillé sur la rentrée scolaire ne figure pas à l'ordre du jour de ce Conseil, comme il est de coutume à chaque séance du mois de septembre.

Par ailleurs, à l'occasion de la commémoration de la libération de Villejuif et de Paris le 6 septembre, je vous ai fait part de ma colère de voir que, pour la première fois, notre ville n'avait fait aucune campagne de communication concernant le dispositif SOS RENTREE. Vous vous étiez engagé personnellement à rectifier le tir dès le lendemain. Encore une promesse de gascon ! De la part d'un breton, c'est assez atypique. C'est d'autant plus grave qu'il s'agit d'une rentrée noire en termes de non-affectations. Près de 600 jeunes se sont adressés au dispositif sur le département, dont une cinquantaine d'enfants de moins de 16 ans. Mercredi, il restait encore 118 jeunes sans affectation. A Villejuif, ce dispositif, qui devrait faire l'unanimité quelles que soient les couleurs politiques, a été abandonné, tout comme les jeunes villejuifois sans affectation. J'ai participé à la quasi-totalité des rassemblements, des rencontres où étaient présents des élus départementaux, des élus municipaux, les jeunes sans affectation et leurs parents. Les seuls à briller par leur absence étaient les élus de la majorité de notre ville.

Nous exigeons pour les prochaines rentrées scolaires que le maximum soit fait en termes de communication pour qu'aucun jeune de notre ville ne se retrouve seul face à une non-affectation. Quoi qu'il en soit, les élus de notre groupe seront toujours aux côtés de ces jeunes et de leurs familles. Devrons-nous attendre et batailler jusqu'au mois de décembre, comme l'année dernière, pour obtenir un compte rendu de la rentrée scolaire ?

Monsieur le Maire

J'ai prévu de faire intervenir Madame OUCHARD pour faire un point précis sur la rentrée. Le dossier que nous voulions vous remettre sur table n'est pas finalisé. Quelques ajustements doivent y être apportés. Mme OUCHARD abordera dans sa présentation le dispositif SOS RENTREE. Je dispose de la liste des 25 jeunes Villejuifois qui ont fait appel à ce dispositif.

• **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 26 juin 2015.**

Monsieur le Maire

Madame CORDILLOT nous a transmis des remarques qui ont été prises en compte.

Monsieur GIRARD

Ce Conseil risque de durer peu de temps puisque vous avez déjà répondu aux questions orales que j'allais vous poser en fin de Conseil. Je ne vais pas polémiquer. Mais j'imagine que vous y répondrez en fin de séance.

Les socialistes soutiennent votre intention d'accueillir des réfugiés. Nous vous avons adressé une question sur les modalités de consultation et de mobilisation de la population. Vous avez donné un certain nombre d'éléments. J'estime que votre attitude est quelque peu frileuse, avec un accueil limité à sept personnes. J'espère que la solidarité de la population permettra l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés dans des conditions convenables.

S'agissant de la sécurité, j'évoque dans ma question le sentiment d'insécurité. Vous avez mentionné des chiffres, mais nous n'en disposons pas. Depuis que vous êtes élu, le CLSPD n'a jamais été réuni. Nous aimerions pouvoir travailler sur des bases objectives et factuelles. On parle aujourd'hui d'un grand sentiment d'insécurité à Villejuif. Nous devrions pouvoir nous approprier ces problèmes.

En ce qui concerne la piscine, vous vous félicitez des travaux menés par la CAVB. Toute la population est victime de cet incendie criminel. Mais avez-vous expertisé toutes les solutions pour permettre aux jeunes Villejuifois de fréquenter cette piscine ou une autre ? Les clubs ne disposent-ils pas de solutions plus rapides que d'attendre le 1^{er} novembre ?

Pour revenir à l'ordre du jour, l'article 37 du règlement intérieur du Conseil indique que vous devez nous informer au début du Conseil suivant de toute éventuelle modification de la composition des groupes. Avez-vous une information à nous donner à ce propos ?

S'agissant du compte rendu, en page 40, il ne me semble pas avoir parlé d'« *un héritage lourd à assumer* ».

Monsieur le Maire

Nous vérifierons.

Monsieur GIRARD

En page 72, il manque la phrase suivante à la fin de mon intervention : « *Eh oui, Monsieur CARVALHO, il s'agit bien de votre mandature.* »

En page 79, je demande que le terme « *glapir* » soit inscrit au compte rendu. Ce terme n'apparaît pas dans la retranscription des propos de Monsieur LIPIETZ qui l'avait pourtant employé. (si en fait, en page 78).

Monsieur BULCOURT

Je voudrais revenir aux pages 76 à 80 concernant la délibération n° 79-2015 portant sur les subventions aux stages sportifs.

Hormis le fait que ce soit le débat le plus grotesque que j'ai eu à vivre en près de huit ans de Conseil municipal, votre adjoint aux sports étant incapable de répondre à une question, vous vous étiez engagé, une fois n'est pas coutume, à nous envoyer par courrier le correctif de la demande de subvention de l'USV Football pour son stage de Pâques. Nous l'attendons depuis plus de cinq mois, comme toutes les autres réponses que vous êtes censé nous apporter par courrier depuis le début du mandat.

Ce n'est pas la seule promesse que vous ne tenez pas. En effet, vous vous étiez engagé à tenir un débat sur les politiques sportives en Conseil municipal avant la fin de ce mois-ci. Force est de constater que vous n'avez pas de parole. Pourtant, des documents existent, même si pour l'heure les conseillers n'en ont pas eu connaissance, bien qu'ils étaient à disposition sur le stand de l'OMS qui, *a priori*, n'a pas encore officiellement vu le jour.

Monsieur le Maire, comptez-vous un jour respecter vos engagements ? Pour le moment, vous vous affirmez de plus en plus comme la caricature de Pinocchio qui s'était affiché sur les murs de notre ville à l'occasion des fameux audits sur les finances locales.

Monsieur le Maire

Quelles sont vos demandes de rectification du compte rendu ?

Monsieur BULCOURT

Je vous demande de tenir votre promesse.

Monsieur le Maire

Quelles sont vos demandes de rectification du compte rendu ?

Monsieur BULCOURT

Apportez-nous le document que vous nous avez promis.

Monsieur le Maire

La demande a été faite au Directeur général des services (DGS) dès l'issue du dernier Conseil.

Monsieur BULCOURT

Je n'ai rien reçu.

Monsieur le Maire

Devant le Conseil, je demande au DGS de bien vouloir le transmettre.

Madame DA SILVA PEREIRA

En page 5, vous répondez à Madame CORDILLOT au sujet de l'audit de sécurité que vous aviez évoqué dans votre introduction. Un diagnostic nous a été promis depuis plusieurs mois. Vous dites que vous l'avez reçu la veille. Nous ne l'avons toujours pas reçu. Puisque Monsieur GIRARD a évoqué cette question, nous n'avons toujours pas nommé les membres du Conseil Municipal qui siègera au CLSPD. Vous avez annoncé que vous alliez rencontrer le Préfet et le Procureur, qui font partie des personnes qui assistent au CLSPD et apportent les données. Pouvez-vous demander à votre DGS de nous faire parvenir cet audit de sécurité ? Quand allez-vous réunir le CLSPD ?

Monsieur le Maire

Le diagnostic de sécurité n'a pas encore été remis entre les mains des membres de la majorité Union Citoyenne. Le Maire l'a reçu, ainsi que l'adjoint à la tranquillité.

Nous avons recruté un directeur de la tranquillité, de la sécurité et de la médiation. Monsieur WIART a pris ses fonctions depuis quinze jours. Nous lui avons demandé de valider ce diagnostic et de mettre en place une procédure de diffusion de ce document au Conseil municipal, et de constituer un CLSPD restreint et un CLSPD. Nous voulons qu'il soit mis en place avant la fin de ce trimestre.

Madame KADRI

Le compte rendu de la deuxième commission du 15 septembre indique que j'étais absente. Or j'étais excusée par Madame CORDILLOT.

Monsieur le Maire

Nous rectifierons. Il serait préférable de remonter ce type de demande par le président de groupe.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
Avec les corrections demandées
2 ABSTENTIONS (M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN)

• **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Madame LEYDIER

Je m'interroge sur le marché public à hauteur de 60 000 euros qui porte sur des annonces de recrutement et des offres d'emploi. Combien d'annonces seront concernées ?

Monsieur le Maire

Je demande au DGS de vous apporter une réponse le plus rapidement possible. Cependant, il faut savoir qu'une annonce coûte environ 4 000 euros. La somme de 60 000 euros représenterait donc environ quinze annonces. Nous vous apporterons une réponse plus précise.

Monsieur GIRARD

Cette liste comporte la signature d'une convention de mise à disposition des salles auprès d'associations. Je voudrais me faire l'écho de problèmes récurrents d'utilisation des salles par les associations sur la commune. Il va falloir s'attacher à ce problème. Par ailleurs, les partis politiques rencontrent aussi de plus en plus de difficultés à bénéficier de salles, ce qui n'est pas le signe d'une grande dynamique démocratique.

Monsieur le Maire

Nous sommes toujours dans la phase d'inventaire précis de l'usage de toutes les salles de la collectivité. Nous cherchons à savoir à qui et à quoi elles servent. Le travail n'est pas terminé. Il semble qu'il existe un problème d'organisation. Les salles pourraient mieux être exploitées au bénéfice du milieu associatif. Ce travail de fond est en cours. Il est piloté par mon premier adjoint.

Madame THOMAS

Il n'existe pas de vrais problèmes pour les associations. La location des Esselières étant trop chère, elles utilisent peu cet équipement. Pour les autres salles, nous arrivons à donner satisfaction à la quasi-totalité des associations. En cas de problème de planning, la Maison des associations s'attache toujours à trouver un accord avec les associations.

S'agissant des partis politiques, les MPT sont surutilisées par leurs activités culturelles. Il a été décidé que les partis politiques et les associations qui y sont liées ne pourraient occuper les MPT qu'une fois par an. Nous avons trouvé une solution pour le dernier exemple en date, qui concernait le Parti Socialiste.

Monsieur le Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour, je propose de donner la parole à Madame OUCHARD. Nous n'avons pas remis de rapport sur table car quelques chiffres demandaient des vérifications. Je demande au DGS de vous le communiquer dès la semaine prochaine. Madame OUCHARD va faire un rapport oral de la rentrée. Elle va également évoquer le dispositif SOS RENTREE. Madame YAPO apportera un complément.

• Point sur la rentrée scolaire

Madame OUCHARD

Je m'excuse de ne pas avoir pu remettre ce rapport sur table. Certains chiffres méritaient d'être revus.

Deux points forts ont marqué ma délégation lors de cette rentrée scolaire :

- le rendez-vous au Ministère auprès de Monsieur TOURNIER, en charge du premier degré des ZEP et des relations IA et DASEN ;
- l'écriture et la présentation du projet de réussite scolaire qui sera débattu ultérieurement.

Le PEDT est signé. Nous attendons les conventions pour une contractualisation d'une durée de trois ans.

Je vais aborder la présentation de la rentrée scolaire 2015-2016, non sans avoir remercié l'ensemble des services, dont la direction de l'éducation, qui ont préparé de manière très efficace cette rentrée scolaire. Cette dernière s'est déroulée de manière totalement sereine.

Carte scolaire

Nous avons annoncé fin juin six fermetures de classe. Nous nous sommes tous mobilisés : parents d'élèves, communauté éducative et élus.

En ZEP, l'effectif s'élève à 25 enfants par classe en maternelle et à 23,5 en élémentaire. En zone banale, cet effectif est de 30 en maternelle et 27 en élémentaire.

Nous avons obtenu des ouvertures pour Marcel Cachin en élémentaire et en maternelle ainsi qu'à George Sand en élémentaire. Nous avons obtenu l'annulation de fermeture pour Jean Vilar en maternelle, Joliot-Curie en maternelle, Karl Marx en maternelle et Paul Langevin en maternelle.

L'UPE2A, qui était à George Sand, est venu s'implanter à Robert LEBON.

Effectifs des écoles

Dans la ZEP, les collèges Pasteur et Guy Môquet sont sortis des réseaux de réussite scolaire. Nous avons présenté la situation aux collaborateurs de Madame la Ministre. L'école maternelle et

élémentaire Cachin et la maternelle orpheline Pelloutier sont rattachées au collège Karl Marx. Celui-ci a été désigné comme tête de ce réseau d'éducation prioritaire.

Villejuif compte 5 682 enfants scolarisés. Ce chiffre est en hausse. Fin juin, il est apparu que nous avons une différence d'appréciation avec l'IA concernant le nombre d'enfants qui allaient entrer en école maternelle. Ont été évincés les enfants qui allaient avoir trois ans entre octobre et décembre 2015. Ce calcul explique cette différence. Malgré la politique annoncée par Madame la Ministre, l'Etat ne veut plus prendre en charge des enfants qui n'ont pas encore trois ans. Je ne suis pas favorable à la toute petite section de maternelle, qui accueille les enfants de deux ans.

Il existe deux pôles :

- Maternelle Joliot-Curie ;
- Maternelle Langevin.

Synthèse des commissions de dérogations scolaires

Cette synthèse montre que la fuite vers le privé en élémentaire est limitée.

Effectifs des collèges

Villejuif compte cinq collèges. Il y a deux ans, les collèges accueillait entre 350 et 380 élèves. Aujourd'hui, ce chiffre atteint 420 à 468. On observe peu de fuite vers les établissements privés.

SOS RENTREE

A ce jour, il reste 11 situations à régler. J'ai appris que, dans d'autres villes, des jeunes collégiens de 16 ans se trouvaient sans aucune affectation, ce qui n'est pas le cas dans notre ville.

A Villejuif, trois lycéens en terminale attendent une affectation, tandis que huit post-bacs recherchent une place.

Au total, en début d'année scolaire, 18 jeunes n'avaient pas d'affectation, un chiffre bien inférieur à l'année dernière. Le réseau SOS RENTREE a très bien fonctionné. L'information a circulé au sein des lycées. Les jeunes qui n'avaient pas d'affectation ont trouvé l'information et l'aide. Nos services ont fait de l'accompagnement individualisé et adapté à chaque jeune et à chaque famille pour trouver des solutions.

Monsieur BULCOURT

Je n'ai aucun doute que les services, et plus particulièrement Monsieur MEGUEDDEN qui suit le dispositif depuis plusieurs années, fournissent un travail de qualité.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec vous sur les chiffres. Seule une partie des 25 jeunes que vous évoquez se sont adressés au Point Information Jeunesse (PIJ). Certains se sont directement adressés au service départemental de la jeunesse qui chapote le dispositif SOS RENTREE.

Il s'agit d'une année noire en termes de non-affectation des jeunes, qu'ils soient lycéens ou collégiens. Beaucoup plus de jeunes sont concernés par le dispositif dans notre ville. Mais votre effort de communication n'a pas été suffisant. Monsieur le Maire, vous en aviez convenu, lorsque j'ai soulevé cette question lors de la commémoration. Nous n'avons pas été à la hauteur face aux besoins des jeunes de notre ville. Nous devons mettre en place une vraie campagne d'information pour qu'aucun d'entre eux ne se trouve sans affectation.

Participer au dispositif ne se limite pas seulement à mettre à disposition de la population un employé communal, malgré la qualité de son travail. Il s'est servi de ses propres réseaux pour faire fonctionner le dispositif. Mais il s'agit aussi pour les élus d'accompagner les jeunes au rectorat, à l'inspection académique. Il est encore temps de vous rattraper. Vous n'avez pas participé aux différentes réunions qui ont eu lieu depuis début septembre. Un nouveau rendez-vous a lieu mercredi prochain, à 14 heures au rectorat. Vous pouvez venir, quelle que soit votre couleur politique.

Madame OUCHARD

J'ai beaucoup de mal à entendre ces propos. Un fonctionnaire a pour mission de développer un champ d'actions. Peu importe qu'il utilise un réseau propre à son travail ou propre à ses anciennes activités, son rôle est de trouver des places aux jeunes. Madame ANREP et moi-même avons également utilisé nos propres réseaux pour trouver des solutions à ces jeunes. S'agissant de l'accompagnement, je n'ai pas été informée des dates de réunion. Quand je suis informée d'une démarche, je m'organise pour être présente. Je n'ai pas à débattre avec vous de l'intérêt que je porte à la place de l'école dans la vie d'un jeune.

Monsieur le Maire

Madame OUCHARD, je vous prie de poursuivre votre exposé.

Madame OUCHARD

Je voudrais aborder le chantier du groupe Jean Vilar. Nous nous trouvons dans la seconde phase, qui se terminera en août 2016. Elle concerne :

- la construction de l'école maternelle (environ 1 800 m²) ;
- la réhabilitation d'un bâtiment de l'ancienne maternelle ;
- la rénovation des façades de l'école élémentaire.

La réhabilitation de l'ancienne maternelle va concerner trois classes et deux dortoirs. Le coût est estimé à 5,9 millions d'euros.

Travaux d'été dans les écoles

Je me propose de détailler ces travaux :

- Paul Langevin : remise en état des sanitaires élémentaires A, réfection du sol maternel, peinture office en maternelle et en élémentaire.
- Louis Pasteur : remplacement châssis trois classes rez-de-chaussée en élémentaire, et en maternelle toutes les dalles des faux-plafonds ont été refaites par la régie dans toutes les circulations.
- Fernand Pelloutier : réfection de l'électricité, peinture office.
- Marcel Cachin : création d'une dalle béton à l'entrée de la maternelle pour accès Personnes à Mobilité Réduite et réfection des cours de récréation.
- Paul Vaillant-Couturier : confinement des armoires hydrauliques.
- Robert Lebon : pose de grilles anti-intrusion.
- Hautes Bruyères : réfection du sol de la salle d'activité de la pause méridienne, peinture dans les circulations côté maternel.
- Henri Wallon : élagage.
- Karl Marx : enduit du mur fond de cour.
- Maximilien Robespierre : élagage, reprise des contours d'arbres.

Tous les rideaux de toutes les écoles ont été lavés durant l'été.

Moyens consacrés à l'école

L'ensemble des groupes scolaires élémentaires seront désormais dotés de deux TNI (tableaux numériques interactifs). Nous avons voulu privilégier dans un premier temps les CM2. Joliot-Curie ne sera pas concernée car elle avait déjà été dotée de deux TNI. Karl Marx sera tête de collège REP. Le Collège Guy Môquet a été retenu par le Ministère pour être pilote d'un projet concernant le numérique. Lors de l'audience au Ministère, nous avons demandé à ce que l'école Joliot-Curie soit rattachée à ce projet dans le souci de mettre à profit le matériel déjà en place.

Le coût unitaire d'un TNI est de 2 022 euros TTC. L'ensemble du dispositif représente un investissement de 29 486 euros.

Fonctionnement Courant

En matière d'ATSEM, le fonctionnement prévoit :

- un poste d'ATSEM par classe de toute petite section ;
- un poste d'ATSEM par classe de petite section ;
- un poste d'ATSEM pour deux classes de moyenne section.

La dotation par élève est pratiquement similaire à celle de l'année dernière :

- Classes élémentaires : 33 euros/élève ;
- Classes spécialisées : 35 euros/élève ;
- Classes maternelles : 26 euros/élève ;
- Dotation supplémentaire par ouverture de classe : 350 euros

Nous avons pu distribuer cette année, via la Ligue contre le cancer, un agenda scolaire pour toutes les classes de CM2.

Sur le plan des photocopies, le dispositif mis en place est le suivant :

- Maternelles : 1 copie/jour/élève ;
- Élémentaires : 2 copies/jour/élève.

Le coût du Réseau Réussite Scolaire (RRS), qui concerne les écoles maternelles et élémentaires rattachées en Réseau d'Education Prioritaire (REP), est de 20 000 euros.

Les écoles Joliot-Curie et Louis Pasteur ayant été sorties du RES en décembre 2014, Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe ont pris la décision de maintenir la mise en place des activités qui couvraient ce dispositif jusqu'en juin 2016. Nous attendons le positionnement de Madame la ministre après notre entretien de mercredi dernier.

Monsieur le Maire

Je m'excuse à nouveau que vous n'avez pas ce rapport en votre possession. Je tiens à remercier Madame OUCHARD.

Madame YAPO

Je voudrais revenir sur SOS RENTREE. Depuis le début de notre mandat, je travaille en collaboration avec Monsieur MEGUEDDEN. L'année dernière, je l'avais accompagné aux réunions. Fin octobre, la totalité des élèves avaient été affectés. Cette année, moins d'élèves sont concernés par une non-affectation. Je suis convaincue que des solutions auront été trouvées avant la fin octobre. Pendant votre mandature, la totalité des élèves non-inscrits n'avaient pas trouvé une affectation à la fin septembre. Il faut nous laisser le temps de régler ce problème.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je ne sais pas si je dois remercier Madame OUCHARD pour ces informations qu'elle a encore une fois données en séance, sans avoir transmis de document. Elle utilise le même argument qu'en septembre dernier. Nous ne prenons connaissance de ces éléments que ce soir, ce qui ne permet pas d'avoir un vrai débat avec les conseillers municipaux. Vous allez nous transmettre le document par mail, mais nous n'aurons pas eu d'échange sur la rentrée. L'année dernière, vous vous étiez engagé à faire mieux. Je constate que, pour la deuxième année consécutive, les conseillers ne disposent pas d'un rapport, même succinct, pour permettre un vrai échange sur la rentrée scolaire.

Monsieur GIRARD

Nous n'allons pas débattre d'un rapport qui n'est pas à l'ordre du jour et que nous n'avons pas reçu sur table. Je tiens néanmoins à remercier l'Etat qui est à l'écoute des collectivités territoriales et qui a su répondre favorablement à l'expression des élus.

Monsieur le Maire

Des écoles classées ZEP ne sont plus retenues en REP, ce que je trouve scandaleux pour Villejuif. Les décisions sont prises à partir de données théoriques liées à la Politique de la Ville. Pour conclure notre entretien, le conseiller de la Ministre nous a dit : « *Monsieur le Maire, au niveau de l'Education nationale, 98 % du budget sert à la RH, et les 2 % vont au reste.* » Je ne me félicite pas de cette conclusion.

Monsieur BADEL

Il me semble que le précédent Président de la République, Monsieur SARKOZY, avait supprimé des postes dans l'Education. L'actuel Président est dans une dynamique de recréation de postes. Je ne partage pas nécessairement toutes ses orientations. Mais sur ce point, vous pouvez lui donner acte qu'il accorde des moyens supérieurs.

Monsieur le Maire

Nous ne disposons pas des moyens à hauteur des difficultés rencontrées à Villejuif. Il faudra m'expliquer pourquoi, avec 24 % d'enfants qui redoublent avant le CM2, l'ancienne municipalité n'a jamais constitué un dossier. L'Haÿ-les-Roses touchait 300 000 euros d'aides au titre du PRE, alors que seuls 9 % des enfants y avaient redoublé avant le CM2. Il faut pouvoir se battre pour que nos enfants bénéficient des mêmes chances au sein de l'école de la République, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Monsieur BADEL

Si vous vous engagez dans des programmes de soutien scolaire et de réussite éducative et que vous concurrez avec l'Education nationale à mobiliser des financements et à mettre en place un accompagnement particulier des élèves en difficultés, je ne pourrai que m'en féliciter.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je n'ai jamais vu aussi peu de communication autour de SOS RENTREE dans la ville. Un agent a dû mener ce travail par lui-même, en reprenant les affiches de l'année dernière. Nous utilisons un certain nombre de médias pour faire connaître ce dispositif. Dans toutes les villes du département, le nombre de jeunes sans affectation a explosé, et il aurait diminué à Villejuif. Nous sommes probablement dans une bulle au sein du Val-de-Marne. Vous devez reconnaître ce problème de communication.

Vous êtes capables d'obtenir des moyens ou des ouvertures de classe. Mais pour SOS RENTREE, nous n'avons jamais vu un seul élu de la majorité accompagner les collégiens, les lycéens ou les étudiants. On ne peut pas se contenter d'attendre dans un bureau pour voir les résultats du travail d'un agent qui va donner le meilleur de lui-même. Sur cette question, je n'ai pas eu le sentiment que vous ayez fait le maximum pour les jeunes concernés par ce dispositif.

Monsieur LAFON

Nous sommes en train de mener un débat hors sol. Il faudrait travailler à chaque rentrée de manière plus précise. La rentrée scolaire n'est pas un événement qui advient par hasard. Elle se déroule chaque mois de septembre. Il est possible d'anticiper ces questions. Transférer un PowerPoint doit prendre cinq secondes. Nous aurions pu avoir un débat mieux préparé. Nous espérons que ce problème ne se reproduira pas de nouveau une troisième année.

Monsieur le Maire

Je tiens à remercier Madame OUCHARD de sa présentation. Certains peuvent faire de l'affichage à outrance, quitte à ne pas respecter la propreté dans la ville. Sur le terrain, avec Mesdames YAPO, OUCHARD et ANREP, nous avons mené des actions au niveau de SOS Rentrée. Je félicite aussi le Département pour la qualité de son travail.

Madame CASEL

Monsieur GIRARD parle pour la seconde fois de la composition des groupes. Je me sens visée. Comme je le connais, je sais qu'il recommencera au prochain Conseil. Je préfère donc lui répondre tout de suite.

J'ai quitté mon groupe pour des raisons personnelles. Je ne me voyais pas rejoindre les Verts, avec qui je n'ai pas fait campagne. Je milite à gauche depuis cinquante ans ; je n'allais donc pas changer. Les partis sont remis en question. Les citoyens estiment qu'ils se valent tous.

Ne pouvant aller ni d'un côté, ni de l'autre, je me retrouve sans groupe, ce qui n'est pas très agréable. Si quelqu'un veut bien me laisser la place d'une tribune, j'en écrirai une. Je suis la doyenne de cette assemblée. Je peux vivre allègrement sans faire partie d'un groupe.

Monsieur le Maire

Madame CASEL fait bien partie de la majorité Union Citoyenne en tant que personne isolée. Madame BOYER a rejoint le groupe « *L'avenir à Villejuif* ».

1. Délibération n° 84/2015 : Instauration d'une taxe de séjour au 1^{er} janvier 2016 (rapport n°15-09-102)

Monsieur VIDAL

Les trois prochains rapports s'inscrivent dans le cadre de la préparation du budget 2016. Nous avons pris la décision de le voter le plus tard possible. Néanmoins, un certain nombre de décisions doivent être arrêtées avant le 1^{er} octobre, afin de pouvoir jouer un plein effet sur l'année 2016.

Nous nous inscrivons dans un cadre macroéconomique international pour le moins atone. Le contexte des finances locales, rappelé par Monsieur le Maire, est complexe, avec la poursuite de la réforme des collectivités territoriales qui se traduit par des baisses de dotations. Celle-ci est compensée dans de nombreuses villes par le levier fiscal, comme à Strasbourg, Bordeaux ou Lyon.

S'agissant de Villejuif, un certain nombre d'éléments de contexte doivent être pris en compte. Il va nous falloir faire face aux incidences de l'intégration de notre collectivité dans la Métropole du Grand Paris et dans le nouveau territoire, pour lequel les règles ne sont pas totalement définies. Sous réserve d'un hypothétique maintien des recettes de la fiscalité, les recettes seront impactées d'environ 1,7 million d'euros, notamment en raison de la baisse des dotations, mais aussi de la montée en charge du prélèvement du FPIC. La situation sera difficilement tenable sans dégager de nouvelles recettes. En effet, d'importantes économies ont déjà été réalisées en 2015. L'heure n'est plus à faire des économies, mais à faire des choix. La situation est la même dans toutes les communes et collectivités territoriales. Villejuif s'est joint à l'appel angoissé de Monsieur FAVIER, président du Val-de-Marne, pour demander un moratoire sur la baisse de la DGF.

En ce qui concerne les orientations pour le budget 2016, la non-augmentation des taux d'imposition locale sera rappelée. Néanmoins, il va nous falloir rechercher des recettes supplémentaires. C'est dans ce cadre que nous allons commencer par la mise en place de la taxe de séjour.

La situation exceptionnelle de Villejuif, aux portes de Paris, et son potentiel d'accueil de visiteurs nationaux et internationaux nous permettent d'envisager un fort développement touristique dans les années à venir. Compte tenu de cette situation favorable au développement économique de notre ville et de sa fréquentation actuelle, nous avons la faculté de mettre en place la taxe de séjour pour les personnes non domiciliées et sans résidence sur la commune qui demeurent pour un temps donné dans une résidence hôtelière, un hôtel, une chambre d'hôte ou encore une location saisonnière. Les critères de mise en place de cette taxe étant respectés à Villejuif, la municipalité a donc décidé de présenter ce rapport aujourd'hui. Les différentes modalités sont présentées dans le rapport. Nous nous sommes calés sur les montants fixés par Arcueil. Les quatre villes voisines ont adopté cette taxe entre 2011 et 2015.

Les recettes complémentaires envisagées pour Villejuif sont difficiles à estimer car elles dépendent du taux de fréquentation de ces établissements. Une première estimation fait état d'un montant de 500 000 euros environ.

La première commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur GIRARD

Nous mesurons mal quelle sera la recette qu'apportera cette taxe à la ville. Beaucoup de communes mettent en place des taxes de séjour. Villejuif n'est pas connu pour son immense intérêt touristique. En revanche, le domaine de la santé est l'un de ses domaines d'excellence. Beaucoup de nos hôtels sont concentrés autour des hôpitaux et de l'IGR. Or une grande partie des utilisateurs de ces hôtels sont soit des malades en traitement, soit des familles qui rendent visite à des malades. En instaurant une taxe de séjour, n'allons-nous pas taxer des personnes qui sont en situation de difficulté ou de souffrance ? On ne peut pas s'opposer à la recherche de finances nouvelles, qui sont un moyen de trouver des recettes pour notre commune. Nous allons voter pour ce rapport, mais avec une réserve. Nous demandons que l'on puisse mesurer, au terme d'une année d'exercice, la population qui a contribué à cette taxe. S'agit-il de touristes qui trouvent à Villejuif le moyen de s'héberger à moindre frais par rapport à Paris, ou de commerciaux qui se rendent au Crédit Lyonnais ? Quelle est la part des malades et des familles de patients ? Je ne voudrais pas que l'on constate que cette dernière population est la première ciblée. Je souhaite que ce travail d'analyse et d'enquête soit réalisé.

Monsieur BADEL

Je partage les propos de Monsieur GIRARD. Je voterai pour cette taxe de séjour qui a été mise en place dans d'autres communes. Il est légitime que nous fassions contribuer des personnes qui ne payent pas d'impôt sur la ville où ils séjournent. Il est logique de percevoir une contribution. Mais il faut s'assurer qu'elle ne pénalise pas les familles qui séjournent en raison de soins prodigués dans nos hôpitaux.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Beaucoup de familles de malades viennent rendre visite à leur proche, en particulier à l'IGR. Notre groupe préfère s'abstenir en espérant que cette étude puisse être menée. Nous serions gênés que cette taxe s'attaque aux bourses des malades et de leur famille.

Monsieur OBADIA

Vouloir exonérer les personnes qui viennent dans ces résidences contraintes et forcées part d'un bon sentiment. Je voudrais vous exposer un comparatif. Paris est également une ville d'excellence pour la santé. Elle compte 290 établissements hospitaliers publics et privés. Des taxes de séjour ont été instaurées. La plus faible s'élève à 3 euros. A Villejuif, pour les hôtels, et de résidence et de tourisme, la taxe proposée s'élève à 0,40 euro. Il serait plus simple d'augmenter les impôts. Mais il paraît normal d'appliquer une taxe de séjour à des personnes qui viennent aussi en villégiature, pour éviter de taxer à nouveau la population.

Madame LEYDIER

Je m'interroge également beaucoup sur les familles de malades. Je compte m'abstenir sur ce rapport. Les premières lignes de rapport indiquent que l'affectation de la taxe de séjour concerne toutes les dépenses destinées à favoriser et promouvoir la fréquentation touristique de la commune.

Il a été dit que cette taxe pourrait représenter 500 000 euros. Vous auriez pu nous apporter des éléments sur l'usage de ces moyens, et la manière dont vous allez promouvoir le tourisme, afin de voter de manière plus éclairée.

Dans votre classification, vous mettez au même niveau les hôtels de tourisme deux étoiles et les hôtels de tourisme cinq étoiles. Ne pourrait-on pas ajouter une tranche supplémentaire pour taxer un peu plus les hôtels cinq étoiles ?

Monsieur VIDAL

Pour les hôtels cinq étoiles, il est prévu de fixer la taxe à 3 euros. Mais la ville n'en compte pas à ce jour.

Monsieur LIPIETZ

Nous voterons résolument pour ce rapport, en sachant très bien qu'une partie des personnes concernées séjournent à Villejuif pour rendre visite à des malades. La proposition n'est peut-être pas la même qu'à Paris. Mais il faut raisonner en termes de mégapole. On vient aussi à Villejuif pour visiter Paris, car les prix sont moins élevés. Développer ce secteur peut d'ailleurs être une vocation de Villejuif. Tous les touristes utilisent les services publics d'une mégapole. Il est normal qu'ils payent une taxe pour participer à l'entretien de l'espace physique et des services publics dont ils profitent. Je ne vois pas où se situe le problème.

Monsieur le Maire

Nous rejoignons votre demande quant à la réalisation d'un diagnostic après un an d'application de cette taxe. Nous souhaitons avoir une vraie visibilité des usages. Quelques hôtels ont des accords avec des agences et leur activité est clairement touristique. D'autres bénéficient de la fréquentation du centre de formation national des agents du Crédit Lyonnais. Il faut néanmoins faire la part des choses.

Enfin, Monsieur GIRARD, je tiens à vous rappeler que gouverner, c'est prévoir. Nous anticipons sur le développement touristique.

Monsieur VIDAL

Nous nous sommes posé les mêmes questions que vous. Le rapport montre le soin qui a été apporté pour s'assurer de rester sous des seuils très bas pour les hôtels allant jusqu'à deux étoiles.

Pour répondre à Monsieur BADEL, Le Kremlin-Bicêtre a mis en place cette taxe de séjour, alors que cette ville est également hospitalière.

Monsieur le Maire

C'est hors sujet.

Monsieur VIDAL

Pour répondre à Madame LEYDIER, j'espère que vous verrez nos efforts pour la promotion de la ville et développer son attractivité.

Je ne garantis pas la faisabilité de cette étude, car les montants seront globalisés par hôtel.

Monsieur le Maire

Nous produirons les éléments à notre disposition.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

6 ABSTENTIONS (M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat,
M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER)
1 CONTRE (Mme ARLE)

2. Délibération n° 85/2015 : Modification du taux de l'abattement général à la base facultatif et de l'abattement pour charge de famille de la taxe d'habitation et création d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste (rapport n°15-09-108)

Monsieur VIDAL

Ce projet d'ajustement de trois abattements fiscaux dans le calcul de la taxe d'habitation s'inscrit dans le cadre d'une recherche de marges de manœuvre financières, face au désengagement de l'Etat, mais également au poids croissant de notre dette. Il est possible de mettre en place un certain nombre d'ajustements fiscaux locaux, notamment au niveau de la taxe d'habitation. L'abattement général à la base touche 21 000 foyers. Nous proposons de diminuer l'abattement de 15 à 10 %, sachant qu'il peut être compris entre 0 et 15. La ville de nos amis socialistes gouvernée par Monsieur CARVOUNAS (Alfortville) n'a pas mis en place l'abattement général à la base.

En contrepartie, nous avons fait le choix de modifier deux abattements. Il est proposé de réajuster l'abattement obligatoire pour les familles à partir de trois enfants à charges et plus, en le faisant passer de 10 à 15 %. Cette opération permet de compenser à l'euro près la modification de l'abattement général à la base.

De plus, nous avons décidé de mettre en place un abattement facultatif spécial en faveur des personnes de condition modeste, qui peut être compris entre 1 et 15 %. Nous avons décidé de le fixer à 2 %, afin de compenser la hausse résultant de la modification de l'abattement général à la base. Ces deux derniers abattements sont cumulatifs.

1 866 foyers fiscaux sont exonérés de taxe d'habitation à Villejuif. 2 083 foyers bénéficieront de l'abattement en tant que familles de trois enfants à charge et plus. 1 762 foyers seront concernés par l'abattement en tant que personnes de condition modeste.

Pour les familles de trois enfants, ces modifications n'auront pas d'effet. Les familles de quatre enfants pourraient voir leur taxe d'habitation diminuer.

L'impact en moyenne sera de 42 euros pour la part communale, sachant qu'il faut aussi tenir compte de la part qui ira à la CAVB. A ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur son devenir. Monsieur LAFON a cependant indiqué en première commission que l'on pourrait retrouver la part CAVB dans les finances de la ville. J'en serais ravi.

En première commission, ce rapport a fait l'objet de 3 votes contre, 6 abstentions et 3 votes pour.

Monsieur le Maire

En complément, je confirme que la part de l'agglomération sera bien reversée à la ville. J'ai vérifié cette information auprès du Préfet de Région.

En dehors des abattements, il convient de tenir compte du taux de majoration global. Villejuif se situe à 19,49 %, Vincennes à 22 %, Alfortville à 23 %. Nous avons modifié des abattements pour trouver des compensations, dans une approche d'équité sociale et fiscale, et non pas en jouant sur un taux de majoration global, contrairement à d'autres villes qui avaient déjà délibéré en ce sens l'année dernière.

Monsieur LAFON

Il s'agit donc de votre première augmentation d'impôt. Villejuif est dans la situation d'une ville moyenne dans la Métropole du Grand Paris. Or j'ai le sentiment que cette notion de ville moyenne n'avait pas été bien comprise. Il faut se rappeler que pendant la campagne municipale, on a assisté à quelques délires, notamment de la part de Monsieur LE BOHELLEC. Dans un tract, celui-ci annonçait : « *Le premier engagement de Nouvelle Dynamique pour Villejuif : gel et baisse pour trois ans des impôts locaux* ». Voici un exemple de clairvoyance politique.

Monsieur VIDAL nous baptisait « *les champions du Val-de-Marne de l'impôt* ». La ville a demandé un audit financier. Alors que nous avons l'impression d'être asphyxiés par l'impôt à Villejuif, l'audit indique : « *La commune enregistre en 2013 un produit de fiscalité directe de 34 millions d'euros qui résulte de l'application de taux communaux plus faibles que les taux moyens nationaux. Cette situation traduit une pression fiscale exercée sur les contribuables de la ville plus faible que celle exercée par la moyenne des communes.* » Après avoir déliré pendant quelques mois, la réalité de la gestion d'une ville apparaît plus difficile.

Monsieur VIDAL estimait qu'à Villejuif, les dépenses étaient deux fois plus élevées que la moyenne nationale. Or l'audit précise que « *le taux moyen annuel d'évolution des dépenses de la ville se situe dans la fourchette basse du panel des collectivités. Les dépenses de fonctionnement de la ville apparaissent comme parfaitement maîtrisées, surtout qu'aucun transfert de compétence n'a été identifié sur la période étudiée* ». L'audit précise que les dépenses ont augmenté d'environ 1,4 %, inflation comprise.

Je suis favorable à dialoguer sereinement de ces questions. Mais le point de départ que vous avez voulu créer est mensonger. Or vous continuez à mentir dans VNV. Alors que le rapport d'audit explique que Villejuif n'a pas engagé de dépenses supplémentaires par rapport à d'autres villes, vous parlez de gabegie de dépenses. Et vous êtes capables de représenter le remboursement de la dette par un bébé qui pleure.

Il est proposé d'augmenter les impôts. Il existe deux manières pour le faire : travailler sur la base ou sur le taux. Vous semblez vous refuser à toucher au taux. Votre démarche consiste à diminuer les abattements, ce qui n'est pas juste. Le montant se calcule sur la valeur moyenne locative. Que vous viviez dans un petit studio ou dans une maison, vous allez subir la même hausse d'impôt, ce qui est fondamentalement injuste. La première estimation était de 871 000 euros pour la part communale, soit 1,2 million d'euros avec la part CAVB.

Vous avez découvert lors de la première séance de la première commission que cette augmentation serait identique pour tous. Vous avez donc rétro-pédalé. Vous proposez des aménagements pour les familles nombreuses et les revenus modestes. Or le critère du nombre d'enfants est absolument sans rapport avec les inégalités sociales. La proportion de familles aisées dans les familles ayant plus de trois enfants doit être la même que les familles pauvres. En revanche, vous introduisez la notion de baisse en fonction des revenus pour les gens dont la valeur locative est de 130 % supérieure à la moyenne. Si vous voulez réellement que ces familles bénéficient d'un vrai réajustement, je vous propose de passer ce taux à 5 %. Si vous pensez que les bas revenus sont dans une situation difficile, fixez ce taux à 5 % pour compenser l'augmentation.

Vous allez devoir expliquer aux habitants qu'ils devront payer 1 million d'euros d'impôts supplémentaires sur la taxe d'habitation en 2016. Nous le leur ferons savoir. Certes, vous n'augmenterez pas le taux, mais les habitants s'en rendront compte. Désormais, l'avis d'impôt rappelle quel était le montant l'année précédente. De plus, tous ces calculs ne tiennent pas compte de l'évolution de la base. Or celle-ci est fonction de l'inflation. Elle devrait donc se situer autour de 0,5 %.

Monsieur BADEL

Contrairement à vos promesses de campagne, vous augmentez la pression fiscale, même si vous y ajoutez une pseudo-caution sociale pour enrober cette hausse. Vous ne montez pas l'abattement à 5 % car vous voulez faire rentrer de l'argent. Votre objectif est bien d'augmenter le produit fiscal. Comme un an et demi après votre élection vous ne pouvez pas afficher une augmentation du taux, vous procédez autrement, en jouant sur les bases. Or les bases sont déjà particulièrement inégalitaires. Villejuif comporte un parc important d'immeubles des années 1960 et 1970. Les valeurs locatives ont été révisées dans les années 1970. A cette époque, ces immeubles étaient considérés comme de grand confort, alors qu'aujourd'hui, leur niveau de standing est très moyen. Ils se retrouvent pourtant fortement imposés. Personne ne s'attaque à ce dossier qui est, à mes yeux, prioritaire. Des familles modestes et de classe moyenne subissent une pression fiscale très élevée qui vient des bases. Or vous allez encore renforcer la pression fiscale sur les classes moyennes et les classes modestes en réduisant l'abattement général à la base. Vous faites l'inverse par rapport à vos promesses de campagne.

Je voterai contre.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Dans le domaine complexe de la fiscalité locale, il existe un abattement facultatif qui permet aux élus de réduire la taxe d'habitation. Il s'agit de l'abattement général à la base. Il dépend donc du choix politique des maires et de leur majorité. A Villejuif, cet abattement a toujours été utilisé par

les maires communistes au taux le plus élevé pour soulager les habitants de la taxe d'habitation trop lourde et trop injuste, car elle ne prend pas en compte les revenus des habitants.

Or, aujourd'hui, Monsieur LE BOHELLEC, avec votre majorité hétéroclite, vous proposez au Conseil municipal de réduire cet abattement de 15 à 10 %, donc d'augmenter la taxe d'habitation pour le plus grand nombre des Villejuifois. L'annonce tonitruante de votre campagne électorale de ne pas augmenter les impôts a fait long feu. C'était bien un mensonge. Et vous poursuivez vos mensonges dans la tribune de votre groupe dans le VNV du mois de septembre, en laissant croire que vous n'augmenterez pas les impôts locaux. *« Pour le budget 2016 nous souhaitons nous inscrire dans la même dynamique que l'an dernier. Pour rappel le budget 2015 avait été voté sans augmentation des impôts locaux. »*

Or, la conséquence directe de cette diminution de l'abattement général à la base est que les impôts locaux augmenteront pour la très grande majorité de 62 euros, au moment où le pays s'enfonce dans la crise, où le chômage ne cesse d'augmenter et où nos concitoyens connaissent de plus en plus de difficultés sociales et voient leur pouvoir d'achat fragilisé. Même si dans l'urgence, en une semaine, vous proposer d'ajouter un abattement de 2 % pour les personnes de condition modeste, l'impact sera nul pour elles, car pour la plupart, la taxe est plafonnée à 3,4 % de leurs revenus.

Afin de créer l'illusion, ou par manque de courage, vous annoncez à ce jour qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe d'habitation, ce serait pourtant moins pénalisant pour les habitants des logements les plus modestes. Mais vous rajoutez de l'inégalité à l'impôt local en appliquant la même augmentation pour tous. Concrètement, un habitant qui aujourd'hui paie 300 euros verra ses impôts augmenter de 20 %, celui qui paie 1 200 euros verra ses impôts augmenter de 5 %. Il s'agit de la manière la plus injuste d'augmenter les impôts !

Certes l'Etat, pour répondre aux dogmes de réduction de la dette érigée en principe immuable par une Europe libérale, met fortement et injustement à contribution les collectivités locales dans le cadre de son plan de purge de 50 milliards d'euros des comptes publics. Partout dans le pays, et particulièrement dans notre département, on entend monter les protestations des maires contre les nouvelles ponctions gouvernementales sur les finances locales. Ils réagissent devant les difficultés à sauvegarder les services publics de proximité et les personnels chargés de les faire vivre.

Beaucoup de maires protestent et des actions se sont menées de manière plurielle et diverse dans de nombreux lieux du pays, comme le 19 septembre dernier, sauf à Villejuif ! Pourtant, Monsieur le Maire, notre Conseil municipal avait approuvé la motion de protestation de l'AMF contre la baisse drastique des dotations. Pourquoi n'avez-vous rien organisé à Villejuif ? Sans aucun doute estimez-vous, avec votre majorité hétéroclite, qu'il n'y a pas d'autre issue pour les communes que de diminuer les services publics en leur appliquant une cure d'austérité tout en imposant aux habitants de payer davantage. Je vous rappelle les coupes en 2015 dans les budgets de la culture, de la jeunesse, du handicap, du social, du sport, du mouvement associatif, de la démocratie de proximité. La liste est longue. En revanche, vous décidez de consacrer 1 million d'euros à la vidéosurveillance, dont l'efficacité en matière de lutte contre la délinquance n'est en rien démontrée. En revanche, l'efficacité dans un business juteux au détriment des finances publiques et donc des contribuables est, quant à elle, bien démontrée. Ou bien est-ce pour répondre aux injonctions de votre famille politique qui, si elle proteste opportunément aujourd'hui, exigerait bien plus d'austérité si elle était au pouvoir, comme Messieurs FILLON et SARKOZY qui réclament non pas 50 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques, mais respectivement, 100 et 150 milliards d'euros ?

En plus de mentir, Monsieur LE BOHELLEC, nous pouvons vous reconnaître cette constance avec votre majorité hétéroclite à appliquer une véritable politique de droite.

Vous aurez compris qu'avec une proposition aussi injuste, le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre cette décision.

Monsieur OBADIA

Je rappelle à Monsieur PERILLAT-BOTTONET que notre nom n'est pas majorité hétéroclite, mais Union Citoyenne.

Plus sérieusement, vous nous avez asphyxiés par vos dettes. D'habitude, en politique, on accuse toujours les prédécesseurs. On remonte à il y a cinq ans, dix ans en arrière. Or le Parti Communiste et ses alliés étaient en place depuis 89 ans. Vous ne pouvez pas accuser les autres. Vous avez creusé la dette avec vos emprunts toxiques. Gérer la toxicité de cette dette nous oblige à réaliser des numéros d'équilibriste.

Cependant, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts. Nous avons trouvé le moyen le plus juste possible pour essayer d'obtenir un budget correctement équilibré. Le but n'est pas d'augmenter les impôts, mais de trouver des recettes. Nous avons parlé du tourisme, du développement économique, des actions qui mettent du temps à se mettre en place. On ne peut pas mettre en place une politique au sortir des élections. Notre objectif reste de développer l'emploi, le commerce, le tourisme. Grâce à ces nouvelles recettes, nous n'augmenterons pas les impôts. Mais malheureusement, la toxicité de votre dette est à payer cash. Cette année, nous allons devoir déboursier 800 000 euros.

Madame LEYDIER

Cette dette est à nous tous, dans le passé, le présent et le futur. Il ne sert à rien d'accuser les autres. Vous êtes désormais aux manettes et nous verrons si vous faites mieux.

Tout le monde aura bien compris que cette augmentation d'impôt va toucher les catégories qui n'en ont pas les moyens.

Pendant la campagne électorale, votre discours était anti-impôts. Vous présentiez l'impôt de manière vulgaire, comme un système profitant à l'assistanat.

Je voudrais revenir sur le vote du budget municipal. Vous expliquiez que nous n'avions pas les moyens, qu'il fallait baisser les aides à la culture ou au sport. Vous aviez osé retirer les 18 000 euros d'aides alimentaires. Vous aviez tout diminué, à l'exception de la police, pour ne surtout pas augmenter les impôts.

Aujourd'hui, vous augmentez les impôts. Or, comme j'ai un doute sur vos orientations, je voterai contre ce projet.

Monsieur LIPIETZ

L'Avenir à Villejuif n'a jamais affiché dans son programme une baisse d'impôts. Quand nous avons fusionné, nous avons estimé que, compte tenu du passif qui était largement connu, il serait totalement exclu de pouvoir baisser les impôts. Je vous rappelle la profession de foi du second tour de l'Union Citoyenne, dont le point n° 6 porte sur la fiscalité :

« *Une fiscalité raisonnée :*

- *assainir les comptes d'une ville surendettée ;*
- *garantir une gestion saine et optimiser les dépenses ;*
- *réduire le poids des frais financiers ;*
- *optimiser les procédures d'appels d'offres ;*
- *rétablir une politique fiscale et tarifaire adaptée. »*

Pas un mot ne suggérerait que l'impôt devait diminuer. Notre problème était le reprofilage de la fiscalité. En appliquant les cinq premiers points, nous avons essayé de tenir, sans augmenter les impôts. Nous avons ainsi pu absorber le choc de la baisse de 1,6 million d'euros de la DGF, ainsi qu'un certain nombre de bombes à retardement qui sont apparues, même après l'audit financier, dont le fait que certains emprunts étaient gagés sur la parité avec le franc suisse.

A partir du moment où la baisse de la DGF se poursuit, que pouvons-nous faire pour l'année prochaine ? Nous nous sommes immédiatement portés solidaires des appels de l'AMF et de Monsieur FAVIER, que nous avons mis en tête du site de la ville. Mais nous ne sommes pas sûrs de gagner. Il nous faut un plan B, qui consiste soit à diminuer encore les dépenses, soit à se résoudre à augmenter les impôts si nous n'obtenons pas le moratoire sur la baisse de la DGF. Il fallait alors se décider à agir sur les bases ou sur les taux. Or, si nous agissons sur les bases, il faut prendre la décision dès maintenant. Nous allons donc voter le reprofilage des bases. En supposant que le moratoire soit appliqué et que Monsieur VALLS renonce à la baisse de 1,6 million d'euros, nous aurons la possibilité de baisser dans les mêmes proportions les taux de façon à ce que l'opération soit blanche.

Nous devons néanmoins décider maintenant sur quelle base nous effectuons cette hausse. Nous sommes étonnés que l'Etat autorise un certain nombre de possibilités d'amendements sur l'impôt le plus injuste, qui fait partie des quatre vieilleries que personne ne se risque à réformer. Le premier consiste à prendre en compte la part familiale. Nous avons donc introduit une forme de quotient familial. Jusqu'à présent, vous payez exactement la même taxe d'habitation pour le même logement, que vous soyez deux personnes qui travaillent ou une personne avec trois enfants à charge. Nous sommes stupéfaits de voir le faible nombre de municipalités qui ont utilisé cette possibilité de mettre un peu de justice fiscale. Certains impôts de Monsieur JOSPIN ont été retoqués par le Conseil constitutionnel, dont l'abattement à la base sur les cotisations sociales, car ils ne tenaient pas compte de la situation familiale. Je ne comprends pas comment on peut tolérer l'existence de la taxe d'habitation quand on n'utilise pas les abattements spéciaux.

Les abattements pour les handicapés sont extrêmement compliqués, de même que ceux pour les ménages à revenus modestes. En effet, comme il existe déjà des abattements de l'Etat, si nous instituons un reprofilage au profit de ces deux catégories, nous perdons l'avantage de ce que l'Etat nous remboursait. Monsieur VIDAL a précisé ces éléments en première commission. Nous allons perdre la restitution de l'Etat pour 1 800 foyers pour lesquels nous réduisons l'augmentation

d'impôt, qui se limitera à 3 % au lieu de 5 %. Pour la première fois, nous introduisons de la progressivité dans la taxe d'habitation. Nous sommes stupéfaits de voir que des communes, mêmes progressistes, n'utilisent pas cet outil.

Si Monsieur VALLS cède devant la pression des maires, nous disposerons de 1,6 million d'euros supplémentaires. Nous aurons la possibilité de revenir sur le niveau global de fiscalité. Nous aurons cependant pour acquis l'introduction de cette progressivité dans l'impôt le plus injuste de France.

Monsieur DUCELLIER

Pourquoi voulons-nous introduire ce changement dans les règles des abattements ? Il faut revenir aux raisons qui nous ont amenés à procéder à ce changement. Comme vous le savez, la baisse des dotations de l'état, la DGF, est considérable puisqu'elle représente 11 milliards d'euros en trois ans pour la France, soit 1,6 million par an pour Villejuif.

Je ne suis pas hostile à participer à l'effort général d'assainissement des finances publiques. Pour information, je vais donner quelques chiffres. Le Budget général de l'Etat en 2014 s'élève à 228 milliards d'euros en recettes, et 309 milliards d'euros en dépense, c'est-à-dire un déficit de 81 milliards, soit 35 % des recettes. Faites la comparaison avec votre budget familial. A chaque fois que vous gagnez 100 euros, vous en dépensez 135. Pendant combien de temps croyez-vous que vous allez tenir ? Pour l'Etat, cela dure depuis des années. Il est donc plus que temps de mettre fin à cette gabegie.

Il est difficilement supportable, pour les Villejuifois, que l'Etat se défasse totalement de ses responsabilités en repassant le mistigri aux collectivités territoriales. En effet, le président HOLLANDE n'a engagé aucune réforme de fond. Il semble avoir oublié que l'emploi est la solution. Or rien n'est fait pour favoriser la création de nouveaux emplois. Il semble même s'acharner à ajouter de nouvelles réglementations contraignantes, alors que tout le monde demande simplification et stabilité.

Sur le plan de l'administration également, il en rajoute en termes de complexité et de sources de dépenses publiques supplémentaires, comme par exemple la mise en place d'un nouvel étage administratif (la Métropole) au lieu de supprimer les départements. Autre exemple d'acharnement sur un secteur économique : la loi Duflot, dans sa version initiale, a stoppé net le dynamisme du secteur de la construction avec des résultats catastrophiques en termes de construction de nouveaux logements. 297 500 logements seront construits en 2014 au lieu des 500 000 prévus, soit le nombre le plus bas depuis 1997 ! On pourrait citer de nombreux autres exemples.

Pour revenir à Villejuif, la deuxième raison est l'héritage financier déplorable que nous a laissé l'ancienne majorité : 110 millions d'emprunts dont 36 % d'emprunts toxiques avec des taux d'intérêts considérables (par exemple plus de 25 % sur certains emprunts) et des indemnités de sortie qui se montent à 33 millions d'euros.

En effet, malgré les mises en garde de l'opposition municipale de l'époque, la précédente majorité a procédé à nombre d'emprunts dits « structurés » indexés sur des variables hasardeuses comme la différence de taux de change entre le yen et le franc suisse. Ces emprunts sont une contrainte permanente et empêchent notre action au quotidien. Ils nous ont également fait perdre du temps dans le passé puisqu'ils ont retardé des investissements nécessaires à la bonne gestion d'une ville

comme Villejuif qui est très en retard sur l'équipement informatique, par exemple, ou dans le domaine des salles de sport.

Pour conclure, je voudrais indiquer que ces dispositions, soutenues par l'adjoint aux finances, ne sont évidemment pas idéales. Notamment parce qu'elles pourraient nous priver d'une dotation de l'état d'environ 150 000 euros. Je me suis exprimé au nom d'un certain nombre d'entre nous pour signaler ces imperfections. Cependant, par solidarité majoritaire, nous voterons ce rapport. Malgré tout, la création de la Métropole et la mise en place du nouveau territoire au 1^{er} janvier 2016 en remplacement de la CAVB nous obligerons à remettre à plat ces dispositions.

Madame TAILLE-POLIAN

Monsieur OBADIA, je sais que cette majorité ne porte pas le nom de « *majorité hétéroclite* ». Mais elle montre une nouvelle fois combien elle est hétéroclite. Monsieur DUCCELLIER va voter pour ce rapport, tout en expliquant qu'il n'est pas favorable à la mise en place de l'abattement social.

Monsieur VIDAL s'est échiné à ne pas parler d'augmentation d'impôt. Il a employé le terme technique d'ajustement. Tout le monde a cependant compris qu'il s'agissait bien d'une augmentation d'impôts. Vous avez évoqué différentes politiques fiscales d'autres communes, qui agissent diversement sur les taux ou les abattements. Mais cette politique repose à la fois sur ces deux leviers. A Villejuif, les taux élevés étaient relativisés par une politique d'abattement importante. Vous voulez la remettre en cause. Cette politique permettait de ramener l'impôt qui pesait sur les Villejuifois à un niveau normal par rapport aux moyennes.

Si l'on retire les foyers exonérés d'impôts, les 2 083 familles avec plus de trois enfants (quels que soient leurs revenus) et les 1 762 familles modestes, les 16 646 foyers restant vont subir une augmentation d'impôt.

Certains ont cherché à nous présenter un tour de passe-passe pour nous expliquer que Villejuif allait mettre en place une politique familiale qui n'existait pas auparavant. Voulez-vous inciter les Villejuifois à avoir trois enfants ? Monsieur LIPIETZ, vous prétendez que vous introduisez une dimension familiale dans l'abattement. Cet abattement existait déjà !

Comment allez-vous opérer ce reprofilage ? Vous allez appliquer de manière plus inégalitaire les abattements qui réduisaient les inégalités. Vous reprofilez selon une politique qui va à l'inverse d'une recherche de justice sociale, et dans le sens d'une majorité à laquelle vous appartenez. Quoi que vous prétendiez, vous augmentez les impôts pour un nombre très important de Villejuifois.

Si votre objectif est d'instaurer une plus grande justice sociale, pourquoi ne pas passer l'abattement à 5 % ? Comme vous êtes habitués à revenir sur les rapports que vous nous présentez, un tel changement ne paraîtrait pas anormal.

Monsieur DUCCELLIER, vous faites l'inverse de ce que vous reprochez au gouvernement. D'un côté, vous critiquez les baisses de dotations, mais vos candidats à la primaire des Républicains promettent des baisses bien plus importantes. Vous vous acharnez sur le gouvernement à cause des hausses d'impôts, mais vous les augmentez vous-mêmes. Vous n'êtes pas crédibles.

Nous voterons contre.

Monsieur BOUNEGTA

Vous vous êtes mis d'accord pour utiliser le mot « *hétéroclite* ». Je rejoins Monsieur OBADIA, qui a rappelé que nous sommes une majorité d'Union Citoyenne.

Ce rapport permettra une baisse d'impôt pour les familles aux revenus les plus modestes ou qui ont trois enfants et plus. Vous êtes toujours dans la critique. Nous défendons une majorité. Vous n'êtes jamais dans un débat constructif. Savez-vous quelles seront les augmentations d'impôt ? Elles seront d'environ 48 euros. Notre engagement de ne pas augmenter les impôts avait été annoncé avant le pacte de Manuel VALLS.

Monsieur le Maire

En mars 2014, le pacte de Manuel VALLS n'avait pas encore été annoncé. Il prévoit une baisse des dotations de 11 milliards d'euros. Villejuif a subi une baisse de dotation de 1,6 million d'euros cette année. Nous avons su faire face grâce à une bonne gestion.

Je ne souhaite pas recevoir de leçon de gestion de la part de l'ancienne majorité. Je souhaite prendre l'exemple d'un terrain situé à côté des Esselières, d'une valeur de 500 000 euros. Afin de pouvoir combler et finaliser le budget 2012, ce terrain a été vendu au SAF à 1,7 million d'euros. Cette année, puisque le portage foncier était déguisé sur une durée de deux ans et non pas de dix ans, il est demandé à la ville de racheter auprès du SAF ce terrain à hauteur de 1,7 million d'euros, sachant qu'il ne vaut pas plus aujourd'hui. Nous aurions pu le vendre pour dégager une vraie recette. Or, aujourd'hui, il revient aux contribuables de Villejuif de payer 1,2 million d'euros. En divisant ce montant par le nombre de foyers fiscaux, on arrive à 57,14 euros.

Je ne souhaite pas recevoir de leçon de votre part. La majorité Union Citoyenne découvre au quotidien ce genre de dossiers. Vous avez joué sur le dos des administrés. Nous agissons aujourd'hui sur les abattements pour être le plus juste. Le taux de 2 % est justifié. En effet, s'il passait à 5 %, les compensations de l'Etat seraient bien moins élevées. Notre gestion est responsable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE

4 ABSTENTIONS (M. HAREL avec mandat, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET)

11 CONTRE (M. GABORIT, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON,

M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat,

M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL)

3. Délibération n° 86/2015 : Majoration de 20 % de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (rapport n° 15-09-103)

Monsieur VIDAL

Ce rapport devrait faire l'objet d'interventions moins hétéroclites de la part d'un certain nombre de frondeurs. Cette majoration peut être mise en place sur les résidences secondaires. Bien que Villejuif ne compte pas d'hôtels cinq étoiles, on dénombre environ 1 000 résidences qui ne sont pas

affectées à l'habitation principale, mais qui ne sont pas louées. Cette majoration permet de régler un problème d'optimisation fiscale. En effet, un certain nombre de Villejuifois se déclarent en habitation principale dans leur résidence secondaire en province, où les taux d'imposition sont moindres.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur GIRARD

Cette majoration a été rendue possible par la loi de finances votée par la majorité en 2014.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je voudrais faire remarquer à Monsieur BOUNEGTA que nous voterons pour ce rapport. Nous ne sommes pas toujours hostiles à toutes les décisions proposées par la majorité.

Monsieur FERREIRA NUNES

Mon intervention porte sur les rapports n° 102, 108 et 103.

Les problématiques financières et fiscales sont rarement abordées sous un angle positif : on ne fait pas plaisir, on n'obtient pas de voix, on ne fait pas rêver en parlant de fiscalité. Assumer les évolutions en ce domaine revient souvent à s'exposer à l'incompréhension et aux récriminations.

Rappelons cependant que l'autonomie financière, donc fiscale, des collectivités est un acquis cher et reconnu à l'article 72-2 de la Constitution. C'est même une garantie pour la construction d'un pouvoir local stable et plus démocratique. Il n'y a pas de décentralisation sans autonomie. Elle entraînait également la possibilité de placer le curseur pour une plus grande justice fiscale et ouvrait la possibilité d'ajustements des ressources pour assurer les besoins prioritaires des habitants.

Pourtant, la capacité à agir sur les recettes fiscales tend à se réduire alors que les besoins progressent et les recettes se tarissent. Ceci est lié à la baisse des subventions de l'Etat, au poids du remboursement de notre dette et aux pertes liées à la réforme de la taxe professionnelle en 2010 et décidée sous le précédent gouvernement.

De plus, avec l'intercommunalité, Villejuif ne perçoit qu'une partie des recettes nées des nouvelles contributions économiques (attribution de compensation). Qu'en sera-t-il demain avec la fin de la CAVB ? Certes, nous disposons de quelques réponses, mais nous pouvons ressentir quelques inquiétudes. Enfin, dans le contexte de stagnation des revenus et de chômage fort persistant, cette autonomie est limitée par la capacité contributive des foyers.

Elle s'avère donc une arme à double tranchant, l'aspect négatif étant que les collectivités subissent les conséquences de phénomènes qui lui échappent tout en devant en assurer les conséquences.

Décider revient donc à faire le moins mauvais choix alors que les ratios de solvabilité restent à restaurer, ainsi que nous nous y sommes engagés. L'enjeu est également de retrouver des marges

d'autonomie politique en abaissant à terme notre dette, les sommes pour son remboursement et les frais financiers l'accompagnant.

Nous ne pointons personne en particulier du doigt : ni la crise, ni les réformes de la décentralisation, ni l'Etat et les réponses proposées à la crise des finances publiques. Plutôt que de récriminer à notre tour, nous assumons l'effort demandé aux Villejuifois.

L'ensemble des options présentées ce soir constitue un tout qui a à cœur d'éviter les injustices. Nous le lisons ainsi : si un effort est bien demandé aux propriétaires, il est plus faible pour les familles avec au moins trois enfants et pour les plus modestes. Le caractère cumulable des abattements permet d'épargner particulièrement les familles nombreuses les moins aisées. S'ajoute à cela le fait que les non-résidents sont mis à contribution, ainsi que les activités hôtelières.

Nous donnons donc ce soir notre quitus à l'équipe municipale et à l'adjoint aux finances pour ces décisions qui ont fait l'objet de débats internes francs et riches. Nous saluons ce consensus et ce travail commun.

Mais nous n'oublions pas cependant que les devoirs de l'Union Citoyenne n'en sont que plus grands pour que les efforts ne soient pas ressentis comme vains. L'amélioration du service public local, l'attractivité de notre ville, l'insertion dans le Grand Paris de demain ou encore le soutien aux plus modestes et la sauvegarde du lien social seront des points sur lesquels le groupe des Elus Villejuif Notre Ville continuera de porter toute son attention.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Délibération n° 87/2015 : Approbation de la première modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villejuif (rapport n°15-09-201)

Monsieur YEBOUET

L'un des objectifs politiques de notre majorité municipale est le développement de la culture et du sport, au bénéfice de toute la population de Villejuif, et en particulier des jeunes Villejuifois. Pour tenir cet engagement politique d'importance, il a été décidé en début de mandat de réaliser un gymnase à l'emplacement n° C48 du PLU en vigueur.

Il convient de tenir compte des nouvelles évolutions qui consistent à insérer cet ambitieux projet d'infrastructure sportive dans le cadre d'un grand projet immobilier d'une surface d'environ 4 000 m² qui sera réalisé à l'angle de la rue Karl Marx et de la rue Youri Gagarine.

Il va sans dire que cette opération exige une adaptation du PLU actuel. Il a donc été décidé de procéder à une modification du PLU en vigueur. A cet effet, une procédure a été mise en place. Elle vise à :

- supprimer l'emplacement réservé n° C48 ;
- mettre en place sur cette parcelle d'une nouvelle zone UBb avec un règlement adapté permettant la réalisation du projet ;

- modifier le règlement par l'insertion de règles sur la nouvelle zone UBb.

Comme il est fait obligation dans un tel cas, des personnes publiques ont été consultées. La liste des personnes est précisée dans le rapport. Les consultations n'ont pas enregistré d'avis opposé à cette modification. Le commissaire enquêteur a, pour sa part, émis un avis favorable assorti de recommandations, dont la plupart sont déjà prises en compte.

Il est demandé d'approuver le premier dossier de modification du PLU.

La deuxième commission a donné un avis favorable.

Madame KADRI

Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Madame CORDILLOT avait posé des questions écrites lors de l'enquête publique qui sont très proches de celles soulevées par le commissaire enquêteur. Visiblement, aucune étude particulière ne sera menée sur les besoins en stationnement en lien avec ce nouvel équipement. L'étude portera plus globalement sur les quartiers sud.

Le périmètre de cette nouvelle zone UBb n'est pas précis. Vous le justifiez par une inclusion de tous les espaces dédiés à la pratique sportive dans le quartier. Or vous y avez inclus l'ancien gymnase Karl Marx qui a été rétrocédé au Département, mais vous n'avez pas intégré le terrain Paul Dubuisson.

Nous ne pouvons pas nous opposer à ce projet dans la mesure où nous l'avons porté pendant des années. Mais nous nous inquiétons de la surdensification et resterons donc très vigilants.

Madame GANDAIS

Il est nécessaire de réfléchir aux questions de stationnement dans ce quartier. La future halle des sports se situe à proximité immédiate du grand quartier de renouvellement urbain Lamartine-Lebon-Lozait. L'étude de renouvellement urbain de ce secteur prendra en compte la question du stationnement. Il y sera répondu de manière globale et non pas de manière ponctuelle autour de la seule halle des sports.

Madame TAILLE-POLIAN

Ce qui était odieux et insupportable il y a quelques années est tout à fait normal à présent, à savoir augmenter les hauteurs pour rendre la construction d'un équipement public faisable. Nous voterons pour ce projet mais nous soulignons à nouveau les contradictions entre le passé et le présent.

Madame LEYDIER

Monsieur YEBOUET, vous avez oublié de préciser que trois personnes s'étaient abstenues en deuxième commission.

Vous avez rappelé les problèmes de stationnement. Nous avons pointé le manque de clarté dans la procédure de dialogue compétitif. Compte tenu de ces incertitudes, nous continuerons à nous abstenir.

Monsieur BADEL

Je m'abstiendrai également. J'ai l'impression que vous allez privilégier les constructions en hauteur dans certains secteurs, mais pas dans d'autres. Il serait intéressant de savoir quels sont vos critères pour faire de la hauteur et de la densité. J'espère que ce ne sont pas des critères sociaux.

Madame GANDAIS

Les critères sont la cohérence urbaine et la cohérence de quartier. Ce quartier comporte déjà des immeubles de la même hauteur. Cette nouvelle construction n'en modifiera donc pas l'aspect.

La question du dialogue compétitif a été posée à plusieurs reprises. Parmi les douze entreprises qui ont répondu à cette compétition, une moitié a été jugée insuffisamment solide pour porter ce projet. Sur les six restantes, trois groupements ont été retenus car leur offre a été mieux notée. Elles participent à ce dialogue. Nous aurons à choisir entre elles dans un mois et demi.

Monsieur le Maire

Je remercie la nouvelle Directrice du patrimoine bâti et notre Directeur de l'urbanisme pour leur travail de qualité. Leur analyse des dossiers nous a permis de limiter notre rôle à des arbitrages.

Je souhaite apporter une information complémentaire. Lors des travaux, des barrières avaient été posées le long du collège provisoire afin de le sécuriser. Ces barrières vont être retirées dans les semaines à venir, ce qui va libérer quelques places de stationnement et facilitera la dépose des enfants.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

7 ABSTENTIONS (M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL)

5. **Délibérations n° 88/2015 et 89/2015 : Lancement de la consultation (dialogue compétitif) en vue de la cession d'une emprise foncière pour la réalisation d'un programme immobilier mixte et les travaux de construction d'un équipement (Maison des arts martiaux - Dojo) aux 4 à 10 impasse Georges Röhri et 43 à 45 rue Pasteur - Autorisation de signature et autorisation de demande de subvention (rapport n°15-09-203)**

Madame GANDAIS

Il s'agit d'organiser un dialogue compétitif pour désigner un groupement qui pourra construire une opération mixte sur l'îlot Röhri, avec en rez-de-chaussée une maison des arts martiaux et un

immeuble au-dessus. Le dialogue compétitif ne nous autorise pas à préciser si cet immeuble doit accueillir des logements ou d'autres occupations.

La procédure de dialogue compétitif se déroule en deux phases. La première consiste en la publication d'une annonce au Bulletin officiel des annonces des marchés publics. Les candidats transmettront alors leur dossier de candidature. Nous sélectionnerons les candidats admis à participer au dialogue.

Pour cette procédure, nous avons décidé de sélectionner non pas trois, mais quatre candidats pour participer à la phase finale de la consultation, de manière à ouvrir plus largement les possibilités.

Monsieur le Maire

L'offre d'équipements sportifs est très faible. Nous avons décidé de lancer ce projet pour répondre à un réel besoin de la ville au niveau de ces activités. L'objectif est aussi de rassembler tous les arts martiaux. Ce projet permettra de développer la vie sportive dans le quartier. Cette nouvelle salle va libérer des créneaux dans les autres équipements pour répondre aux besoins des autres clubs sportifs.

Lorsque l'expert nous a présenté cette hypothèse de programmation, il a comparé l'offre et la demande en arts martiaux sur le plan départemental, à Paris et en France. Le facteur de capacité de réponse de la ville de Villejuif était de 0,18, contre 0,90 à Paris. Des villes voisines atteignent 1,2. Ces chiffres démontrent le peu d'espaces proposés pour ce type d'activité.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous nous abstiendrons sur ce dossier pour plusieurs raisons.

Pendant plusieurs années, un atelier de concertation avait travaillé sur l'évolution de ce secteur. Il s'était notamment focalisé sur ce terrain, l'ayant même baptisé « *le terrain aux lapins* ». Certains élus de cette Assemblée avaient participé à ce groupe de travail. La plupart de ses membres participent toujours à la vie de Villejuif. Je note que, pour construire ce projet, ces personnes n'ont pas du tout été consultées, alors qu'elles avaient beaucoup travaillé, ce qui est un manque de respect. Nous avons soulevé cette question en première commission devant Madame GANDAIS. Celle-ci nous a répondu : « *Nous n'allons quand même pas leur demander leur avis* ». Il est parfois regrettable que les débats des commissions ne soient pas enregistrés. Par respect pour ces personnes et les élus qui ont suivi ce travail, je souhaite m'abstenir.

Je m'interroge aussi sur le choix du dojo. On nous avait promis un débat sur la politique sportive, l'OMS, les choix entre sport d'élite et sport de masse. Les équipements sportifs sont l'une de vos priorités, avec la culture. Nous jugerons de l'équilibre entre les deux, l'un ne devant pas aller contre l'autre. Ce débat devait permettre d'asseoir vos choix. Alors qu'il n'a toujours pas eu lieu, vous avancez dans vos projets. Il existe une vie sportive dans ce quartier. Le mur d'escalade attire des habitants du quartier, mais aussi de Villejuif et au-delà. Le gymnase Pasteur accueille de l'aïkido pour enfants et adultes.

Je n'ai rien contre la pratique des arts martiaux. La personne qui veut développer les arts martiaux possède certainement de nombreux arguments. Mais des experts d'autres sports pourraient tout autant nous dire que l'offre d'escrime ou de boxe n'est pas suffisante.

Je m'interroge également sur les liens avec la MPT qui a besoin d'investissements. Vous nous parlez de vos difficultés à boucler vos budgets. Mais vous construisez des équipements sportifs. Comment allons-nous les financer ?

Enfin, lors de la démarche de concertation, les habitants avaient pointé ce problème très important de stationnement particulièrement prégnant dans ce quartier. Les habitants avaient souhaité que le projet porte sur un équipement de dimension de quartier et ne draine pas des personnes au-delà, pour éviter des problèmes de circulation et de stationnement. Rien ne semble être prévu à ce niveau.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Madame LEYDIER

Nous nous abstiendrons également. Je ne reviendrai pas sur les problèmes de stationnement ni sur le dispositif du dialogue compétitif. Je voudrais revenir sur un document distribué le jour de la fête de rentrée à tous les Villejuifois, mais dont les Conseillers municipaux n'ont pas eu copie. Ce document évoque un projet de création d'un OMS. Il comportait un questionnaire sur les équipements et le nombre de licenciés. Avant de se lancer dans ce projet de dojo, j'aurais voulu connaître les résultats de cette étude et disposer de quelques éléments chiffrés. Vous prétendez être de bons gestionnaires, mais vous n'êtes pas en mesure de nous donner des chiffres sur le taux d'utilisation des salles avant de décider de cette construction.

Monsieur BADEL

Les projets sportifs s'enchaînent. Après le gymnase à Karl Marx, il est maintenant question d'un dojo. Vous ne nous avez toujours pas présenté votre politique sportive. Monsieur DUCCELLIER a expliqué que les finances étaient fortement dégradées. Il était très inquiet de la situation financière de la ville. Dans le même temps, les projets se multiplient. Certes, le miracle du dialogue compétitif permet de ne pas payer l'investissement. Mais les coûts de fonctionnement et de gestion sont loin d'être gratuits. Il serait plutôt sage d'y réfléchir avant de multiplier les équipements sportifs. Il faudrait pouvoir évaluer la réalité des besoins par rapport aux équipements existants. Si vous en êtes à augmenter les impôts pour faire entrer de l'argent, il faudrait peut-être éviter de multiplier les coûts de fonctionnement.

Madame CASEL

Ce projet est formidable. Je connais très bien le quartier. Il va changer la vie du quartier qui compte de nombreux jeunes. Il n'existe pas d'autres équipements.

Il a été question des débats qui avaient eu lieu auparavant avec un architecte. Sur les 18 réunions, j'ai participé à 15 soirées. Au final, nous avons seulement trouvé le nom « *le terrain aux lapins* ». Ce terrain est pourri ! Tout est moche. Nous allons avoir un bâtiment formidable. Je suis emballée par ce projet.

Certains s'inquiètent du stationnement. Vous n'avez pas compris que, dans dix ans, il n'y aura plus de voitures ! La COP 21 vise aussi à diminuer la pollution et le recours au pétrole. Arrêtez avec vos voitures ! Ce projet est situé à côté du métro et du bus. C'est un projet extraordinaire. Je suis très fière que ce projet se monte. Vous êtes des rabat-joie. Vous pensez aux frais de fonctionnement, mais les jeunes n'en ont rien à faire ! Vous êtes toujours en train de critiquer, même quand les projets sont extraordinaires.

Monsieur LAFON

Il faudrait un débat prospectif sur les besoins d'équipements sportifs. Il serait nécessaire d'intégrer à ce débat la question des équipements pour des sports particuliers et le besoin de grandes salles pour les clubs de haut niveau.

Dans le cadre de la Métropole, les territoires pourront avoir comme compétence des équipements culturels et sportifs dès lors qu'ils représentent un intérêt territorial. Il faudra avoir ces informations en tête de manière à ce que chaque ville ne crée pas son propre équipement. Il importe de réfléchir dans une vision plus large. Les gens pratiquent du sport dans différentes villes, sans se soucier de leur lieu d'habitation.

Monsieur LIPIETZ

Personnellement, je n'ai pas été très informé sur les raisons qui ont conduit à privilégier ce sport plutôt qu'un autre. Globalement, nous manquons d'espace. Certes, le judo est l'un des sports qui comptent le plus de licenciés en France, après le football pour les garçons, et l'équitation et les arts martiaux pour les filles. Je regrette que Madame LEYDIER n'ait pas participé au débat sur l'espace public homme/femme, au cours duquel une présentation très intéressante portait sur le caractère genré de l'occupation de l'espace. On nous a expliqué qu'il existait un déséquilibre en défaveur des filles dans l'espace public de Villejuif. Le dojo permet de reféminiser les équipements. Un centre d'équitation irait encore au-delà, puisqu'il est le sport qui compte le plus de licenciés chez les filles.

Je tiens à féliciter la municipalité pour la méthode retenue. Le dialogue compétitif est différent du partenariat urbain. Ce dernier peut être totalement monopolistique. On peut établir ce type de partenariat où l'on peut se faire payer un stade couvert par l'immeuble qui est construit au-dessus. Cependant, il est plus intéressant de mener un vrai dialogue compétitif comme dans le cas du projet à Karl Marx. Il s'agit d'une très bonne méthode qui permet d'éviter qu'une entreprise dépense trop d'argent au premier stade de l'étude. Le dialogue compétitif relance la concurrence entre les entreprises. Nous pouvons y gagner en qualité pour les Villejuifois et en économie pour la ville.

Nous faisons face à la contrainte que nous impose le gouvernement et à celles héritées du passé. Nous ne pouvons pas quitter l'Europe ni l'euro. Nous sommes obligés de choisir entre la diminution des dépenses et la hausse des impôts. Nous avons précédemment présenté un rapport sur la hausse des impôts. Vous avez protesté. Quand on augmente les dépenses, vous protestez. Il faut arrêter !

Pour les parkings, vous réagissez de la même manière. Vous ne faites pas de parking sous prétexte qu'il y a des transports en commun. Vous êtes membres de partis qui se disent de gouvernement,

qui ricanent contre les petits partis qui glapissent comme des roquets. Nous avons une stabilité émotionnelle et politique dont certains partis pourraient s'inspirer.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je vous trouve les uns et les autres très peu respectueux de cette Assemblée et des Villejuifois. Quelques mois après votre arrivée, nous avons assisté à une grande leçon sur la démocratie. Mais vous niez aux Villejuifois de ce quartier la possibilité d'être associés à ce projet.

Madame CASEL, vous me faites rire. Vous avez passé 15 soirées dans ces débats. J'étais pilote de ce projet. Vous en exprimez un tel mépris ! Vous êtes malhonnête intellectuellement. Les habitants nous avaient demandé de retirer ce terrain du périmètre de Pasteur. Nous avions un projet de résidence sociale pour seniors, que les habitants avaient refusé car ils voulaient un moratoire sur ce terrain. Je vous rappelle, Madame CASEL, que le projet avait été partagé avec la population tout au long de cette concertation, avant le lancement de toute opération. La population avait également été prise en compte dans le projet du PLU que nous avons adopté. Vous faites part d'un grand mépris pour la démocratie !

Monsieur le Maire, vous ne vouliez pas de leçon. Mais je n'ai aucune leçon à recevoir de votre part en matière de démocratie participative. Vous en faites bien moins, au détriment des habitants de ce quartier. J'espère que les Villejuifois sauront vous le dire. Dans l'ancien projet, il y avait une dimension sportive, avec l'idée de faire un quartier sportif dans la rue Barbusse.

Monsieur BULCOURT

Il est vrai que les installations sportives manquent sur la ville. Je ne suis pas contre la création de nouveaux équipements, mais pas à n'importe quel titre. Monsieur LIPIETZ a parlé d'équitation. Vous avez tenté de faire échouer un projet sur le site des Olympiades où le projet était de construire un terrain mixte foot/rugby. Monsieur MONIN me fait régulièrement part de sa honte de voir l'état du terrain Guy Boniface. On ne connaît pas la demande en équitation. Vous sabotez un projet construit avec les associations sportives de la ville et des villes membres du syndicat intercommunal. Vous ne voulez pas recevoir de leçon. Nous n'avons pas envie d'en recevoir non plus.

Madame TAILLE-POLIAN

J'ai demandé la parole. Il me semble que le règlement intérieur stipule que les conseillers municipaux peuvent prendre la parole deux fois sur chaque dossier.

Monsieur le Maire

Nous avons dépassé les dix minutes pour chacun des groupes.

Madame TAILLE-POLIAN

Je vous demande de respecter le règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Je donne la parole à Madame GANDAIS.

Madame GANDAIS

Monsieur BULCOURT, je suis contente que vous ayez entendu parler du projet de centre équestre sur les terrains du syndicat intercommunal, bien que je ne vous aie pas vu à la réunion qui a présenté ce projet.

S'agissant de la demande sportive, Villejuif compte un grand nombre de licenciés dans des sports qui peuvent être pratiqués à Villejuif. D'autres ne sont pas licenciés car le sport ne peut pas se pratiquer sur notre territoire ou à proximité. Je rappelle que le Conseil du Val-de-Marne avait prévu d'installer un poney-club sur le parc des Hautes Bruyères. Il n'a pas pu voir le jour en raison des projets de la ZAC Campus Grand Parc. Le souhait des habitants de pratiquer l'équitation avait été identifié au préalable. L'objectif est de reporter sur un terrain disponible la possibilité de pratiquer ce sport.

Le service des sports de la ville de Villejuif est complètement partie prenante de la décision de créer une maison des arts martiaux. Aujourd'hui, à Villejuif, pour pratiquer le judo ou le karaté, il faut de nombreuses heures à préparer les tatamis pour aménager la salle et les retirer pour libérer le gymnase. Les créneaux horaires sont insuffisants au regard de la demande. La gestion actuelle de ces sports n'est pas satisfaisante. La création de ce dojo correspond à une réelle demande des habitants.

Concernant les autres équipements sportifs, une étude prospective a concerné dans un premier temps les équipements scolaires. Sa phase n° 2 portera sur les équipements sportifs, afin d'adapter nos décisions aux besoins.

S'agissant de la consultation des habitants, nous n'avons pas décidé d'installer des clapiers sur ce terrain baptisé par l'ancienne majorité « *terrain aux lapins* ». Nous ne donnons pas suite à l'idée de voir s'ébattre des lapins sur ce terrain. Toutefois, je n'ai pas dit en commission que nous n'allions pas demander l'avis de qui que ce soit. Au moment où le projet sera en phase de maturation, les habitants du quartier seront invités à sa présentation, comme pour chaque projet immobilier.

Madame TAILLE-POLIAN

Les habitants avaient ainsi baptisé ce terrain car ils avaient passé tellement de soirées ensemble qu'ils avaient trouvé cette note de poésie. Le dojo pourrait correspondre à leurs attentes. Mais, par mépris, vous ne vous en préoccupez pas.

La question du stationnement intéresse directement les habitants et leurs conditions de vie au quotidien. Vous vous vantez de faire de la concertation votre qualité principale. Or les habitants

voulaient un équipement de quartier. La question de son rayonnement se pose. Vous n'avez pas de réponse. S'il s'agit d'un équipement dont le rayonnement implique toute la ville, il générera des déplacements. Je souhaite qu'ils soient effectués le plus possible à pied ou à vélo. C'est une vraie question. Vous ne pouvez pas prétendre qu'elle n'existe pas.

Monsieur LECAVELIER

Je souhaite revenir sur la justification du besoin du dojo. Certes, ce besoin n'a pas fait l'objet d'une estimation formelle. Mais je me souviens qu'en janvier 2014, lors d'une réunion de l'USV, Madame CORDILLOT avait consulté les clubs en présence d'un certain nombre d'adjoints pour savoir quels étaient leurs besoins. Je me souviens que les clubs sportifs avaient clairement exprimé le besoin d'un dojo supplémentaire.

Monsieur le Maire

Monsieur SERFATI, plusieurs fois champion du monde de karaté, est chargé de mission pour travailler sur l'OMS. Il a consulté les différents clubs d'arts martiaux. Il nous a fait remonter cette problématique du montage et du démontage des tatamis au gymnase Bacquet, ce qui prend de l'espace et du temps à d'autres sports. Les clubs nous ont rappelé que cette expression de besoin avait déjà été formulée début 2014. Notre objectif est de faire une salle où la famille peut s'installer pour voir leur proche pratiquer leur sport. Dans la salle Boniface, les visiteurs doivent se coller au mur pour voir les enfants, car il n'y a pas d'espace. Nous voulons maintenir la salle de Boniface et créer une nouvelle salle plus familiale, qui permette aussi de préparer les jeunes aux compétitions.

Monsieur HAREL

Pour avoir participé personnellement à quasiment toutes les réunions publiques organisées par l'ancienne majorité, 90 % de l'assemblée était constituée de personnes acquises à sa cause, quel que soit le sujet. Chaque fois que des nouveaux habitants voulaient s'investir, ils repartaient dépités, en disant qu'ils n'étaient pas écoutés et en dénonçant une mascarade. Quand on lisait le résumé de ces réunions publiques, tout semblait très bien s'être passé. La démocratie n'était pas respectée. Aujourd'hui, alors que vous êtes minoritaire, vous continuez à croire vos propres mensonges. En cela, vous êtes réellement dangereux.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Il est question de dojo, d'équitation. Mais nous devons discuter ensemble de la politique sportive sereinement, comme vous l'avez promis depuis des mois.

Chacun doit pouvoir donner ses arguments sur la base d'éléments statistiques. Chaque fois que l'on examine un tel dossier, au lieu d'y consacrer 5 minutes, il nous occupe 40 minutes, car nous n'avons jamais parlé de politique sportive sur le fond. Il serait beaucoup plus simple de programmer un Conseil dans lequel on discute de politique sportive. Aujourd'hui nous obtenons des informations par la bande.

Monsieur le Maire

Nous pourrions être informés à travers des tracts distribués sur le marché, ou par un recours de l'association Les Enfants de Villejuif.

D'ici fin octobre, une réunion sera organisée avec tous les présidents de clubs de l'USV. J'y serai également présent. Nous y ferons un bilan du Forum de rentrée et échangerons sur le projet de l'OMS et la politique sportive. Je ne débattrai pas au Conseil municipal de la politique sportive tant que je n'aurais pas eu cet échange.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

Madame DA SILVA PEREIRA

Il était temps !

Monsieur le Maire

Votre insolence m'exaspère.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

10 ABSTENTIONS (M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL)

Monsieur le Maire

Je souhaite ajouter que, vu l'état vétuste de la MPT Vallès qui n'a pas été rénovée depuis des décennies, nous avons imaginé comment cette salle de dojo pourrait être une salle d'usage festif, en extension de la MPT, qui n'est pas aux normes PMR et qui pose beaucoup de problème.

6. Délibération n° 90/2015 : Suppression du périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) MONSIVRY (rapport n°15-09-204)

Monsieur BOUNEGTA

Par une délibération du 14 décembre 1987, le Conseil a décidé la création de la ZAC MONSIVRY. Réalisée sous le régime de la concession, la ZAC a été confiée à la société GESTEC, devenue depuis EIFFAGE Aménagement, par convention d'aménagement. Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer cette convention par délibération du 16 mai 1988.

La ZAC MONSIVRY prévoyait l'aménagement et l'équipement d'une zone d'une surface d'environ 51 000 m², en vue de la construction d'un programme prévisionnel de 17 000 m² de logements, de 23 000 m² de surface utile de locaux d'activité et de 1 200 m² de SHON destinés à la construction d'un pôle commercial.

Par ailleurs le programme des équipements publics du dossier de réalisation comprenait notamment :

- les voiries publiques et ouvrages annexes ;
- les VRD extérieures au périmètre de la ZAC.

Au sein de cette ZAC, le programme suivant a été réalisé :

- 212 logements sociaux (bailleur social I3F, cédé depuis à « Toit et joie ») ;
- 16 000 m² d'activités ;
- 1 050 m² de commerces (dont notamment « Pizza Del Arte », commerce désormais fermé et démolé).

La deuxième commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe était, au départ, partisan de voter contre ce rapport. Nous ne comprenions pas ce que signifiait le mot « *suppression* ». Une ZAC se clôt après l'adoption de ses comptes. Nous avons demandé pourquoi il n'était pas possible de clore dans des conditions légales cette ZAC. Personne n'est capable de retrouver les comptes de clôture de cette ZAC. Or, si nous votons contre cette suppression, il ne sera toujours pas possible de la fermer alors que le dossier ne connaîtra pas d'évolution. Nous avons besoin de sortir d'une situation de blocage. On nous explique que plusieurs terrains sont piégés dans un ancien règlement de ZAC qui n'est pas aboli, ce qui ne nous permet pas de nous en servir comme nous souhaiterions. Je ne crois pas en ces explications, car les plans d'aménagement de ZAC n'existent plus. Tous les POS abolissent les PAZ antérieurs.

La position de repli aurait consisté à s'abstenir. Or, si l'on considère qu'il faut enfin en sortir, il faudrait compter sur le dévouement d'autres qui votent pour. Par conséquent, nous demandons à nos membres de l'exécutif de s'abstenir. Cette disparition des comptes de clôture de cette ZAC paraît étrange. Il n'y a aucune raison qu'ils en assument la responsabilité. Nous sommes volontaires pour leur apporter des oranges dans le cas où ces bizarreries archivistiques révéleraient un problème. Nous sommes prêts à nous dévouer pour voter pour la suppression du périmètre de cette ZAC.

Monsieur le Maire

J'ai eu le même étonnement que vous sur ce rapport. Je me suis demandé si je pouvais soumettre une telle délibération tout en m'abstenant. Cependant, je souhaite que ce projet avance.

Je voudrais ajouter qu'en 2011 ou 2012, le Conseil a adopté des délibérations pour la clôture de trois ZAC. Nous épluchons ces dossiers depuis des mois avec Madame PITREY, la DGA aux ressources. Or ces clôtures ne sont accompagnées d'aucun élément sur le plan technique ou financier. Nous avons organisé plusieurs rencontres avec le trésorier principal. Nous nous demandons même s'il ne va pas falloir voter à nouveau pour ces trois clôtures de ZAC. Le trésorier principal était incapable de se prononcer entre les chiffres donnés par la ville, ceux donnés par la SADEV et les siens. Je suis perplexe, y compris pour cette suppression. Je voterai cependant pour.

Monsieur HAREL

Si ce dossier est adopté, allons-nous libérer l'usage des terrains ?

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur CARVALHO

Juridiquement, la suppression du périmètre n'empêche pas d'éventuelles poursuites en cas d'erreurs, sauf s'il y a prescription après un certain nombre d'années. Au cours du mandat précédent, on clôturait des ZAC. En revanche, nous n'en avons jamais supprimé.

Madame LEYDIER

Lors de la deuxième commission aucun élu de la majorité n'a posé de question sur ce rapport. Je m'étonne de ce revirement soudain en séance du Conseil. Vous aviez rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame GANDAIS

Je vais m'abstenir sur ce rapport car, en tant qu'adjointe à l'urbanisme, je considère que nous ne disposons pas des éléments nécessaires pour clôturer en bonne et due forme cette ZAC. Nos services administratifs nous expliquent que, sans cette suppression du périmètre, nous ne pouvons pas procéder à la cession normale du terrain qui fait l'objet du rapport n° 205. Or nous avons besoin de libérer ce terrain des diverses contraintes qui pourraient peser sur lui du fait qu'il appartient à cette ZAC. Je vous demande de voter pour ce rapport. Compte tenu de ma délégation, je m'abstiendrai par souci de prudence.

Monsieur BADEL

Je ne sais rien de ce dossier. Je ne comprends pas la logique. Il existe des éléments probants qui montrent que cette ZAC a été clôturée. Une délibération a été votée.

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur BADEL

Pourquoi ne pas clôturer la ZAC comme il convient, avec les éléments dont on dispose ? Je m'interroge sur le caractère légal de cette opération.

Monsieur le Maire

La direction générale des services et le service juridique ont validé cette proposition au préalable. Il s'agit bien d'une suppression du périmètre de la ZAC et non de la suppression de la ZAC. Rien ne nous empêche de poursuivre nos investigations. Cette suppression va permettre de libérer les terrains.

Monsieur LAFON

Je ne comprends pas comment on peut supprimer un périmètre de ZAC sans la clôturer. Une ZAC est une zone d'aménagement concertée, ce qui nécessite un périmètre. Il est difficile de comprendre comment une telle décision peut être prise.

Monsieur le Maire

C'est vrai. Il est également difficile de comprendre comment trois autres ZAC ont été clôturées, alors qu'en réalité elles ne le sont pas.

Monsieur LAFON

Nous reviendrons sur ces trois ZAC ultérieurement. Dans ce dossier, il apparaît que l'association syndicale libre MONSIVRY a été créée pour assurer l'acquisition et la gestion des équipements situés dans le périmètre de la ZAC : logements sociaux, surfaces d'activité. Juridiquement, ces opérations ont nécessité des droits de titres ou de propriété, ou des permis de construire. Je ne comprends pas comment il peut manquer des documents juridiques.

Madame GANDAIS

Je voudrais évoquer l'équipement public commun qui fait l'objet de l'association syndicale libre MONSIVRY. Il s'agit du bassin de rétention des eaux de pluie commun aux bâtiments qui se trouvent dans cette ZAC. Ce bassin avait été construit à l'époque où la ZAC était opérationnelle. On m'a expliqué qu'il était nécessaire de créer cette ASL pour gérer la copropriété de ce bassin. Une fois cette ASL créée, on peut théoriquement procéder à la clôture de la ZAC. Or nous ne disposons pas de ces éléments. En revanche, il est possible de supprimer le périmètre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

11 ABSTENTIONS (M. GABORIT, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON, Mme GANDAIS, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, Mme THOMAS avec mandat, M. LIPIETZ avec mandat, M. STAGNETTO)

7. Délibération n° 91/2015 (rapport n°15-09-205):

1/ Cession à la société SODEARIF, par voie amiable, de la propriété constituée de partie des parcelles cadastrées section L numéros 108, 109 et 110 pour une contenance totale d'environ 3 740 m² au prix de 3 080 000 euros hors taxes.

2/ Acquisition en VEFA, auprès de la Société SODEARIF, d'un lot de volume à constituer comprenant soixante-six (66) emplacements de stationnement dans l'ensemble immobilier à réaliser sur le terrain cadastré section L numéros 108p, 109p et L 110p, au prix de 990 000 euros hors taxes

Madame GANDAIS

Comme l'indique le rapport, nous sommes propriétaires de plusieurs parcelles cadastrées 108, 109 et 110, situées au 107 rue Ambroise Croizat. La plus grande de ces parcelles a été acquise en décembre 2014 auprès du SAF 94 dans le cadre de la fin du portage foncier du périmètre d'étude Ambroise Croizat - Marcel Paul.

Les parcelles cadastrées 109 et 110, auparavant situées dans la ZAC MONSIVRY que nous venons de supprimer, ont été acquises auprès de la SIDEC. En face de ces parcelles, se trouve le bâtiment qui accueille aujourd'hui les services techniques municipaux. Les agents du pôle technique stationnent leurs véhicules sur ces parcelles. Nous avons acquis ce terrain au terme d'un portage foncier. Nous envisageons de le vendre.

La société SODEARIF envisage d'y réaliser une résidence étudiante sous la forme d'un immeuble en R+6, avec un niveau de parking en sous-sol qui sera ensuite rétrocédé à la ville au bénéfice des agents du service technique. Cette opération de résidence étudiante répond aux attentes de la zone UE, dédiée aux tissus commerciaux et artisanaux, ainsi qu'aux services publics et d'intérêt collectif du PLU actuellement en vigueur. Cette résidence étudiante s'inscrit dans notre projet de boulevard de l'étudiant inscrit au PADD.

Le prix d'acquisition proposé par SODEARIF est de 3 millions d'euros. Une fois l'opération réalisée, nous pourrions racheter le parking pour un montant de 990 000 euros.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette opération.

Cependant, j'ai mené une recherche plus approfondie sur ce terrain situé au 107 rue Ambroise Croizat. Je voudrais partager avec vous cette histoire édifiante.

Comme je l'indiquais, nous avons racheté cette parcelle au SAF. Toutefois, il est intéressant de se plonger dans l'histoire de la propriété de cette parcelle. Après en avoir délibéré lors du conseil du 29 novembre 2007, la ville l'a achetée à la société SIDEC le 21 février 2008 au prix de 450 000 euros.

La société SIDEC l'avait elle-même acquise le 27 février 1998 à la SCI Ambroise Croizat, qui elle-même la tenait depuis le 16 novembre 1990 de la société GESTEC, qui était l'aménageur de la ZAC MONSIVRY. Celle dernière l'avait acquise le 17 juillet 1989 à la société POLIET, qui elle-même l'avait reçue le 24 avril 1970 de la société Comptoir industriel et commercial de matériaux lors d'une opération de fusion.

Ainsi, en 2007, nous avons racheté cette parcelle au racheteur de l'aménageur de la zone. On peut juste s'interroger sur les frais de notaire à chaque transaction.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à céder pour un prix de plus de 3 millions d'euros, ce terrain que nous avons acheté 450 000 euros en 2008. L'adjoind aux finances pourrait se féliciter d'une telle plus-value de 2,5 millions d'euros. Mais, sur cette somme, nous devons restituer 990 000 euros pour racheter le parking à destination des services techniques. Il resterait néanmoins 1,5 million d'euros. Malheureusement, cette somme n'existe plus.

Entre l'acquisition par la ville de cette parcelle en 2008 et sa vente aujourd'hui en 2015, elle a été revendue et rachetée. Nous avons acheté cette parcelle, ainsi qu'il est précisé dans le rapport, pour la deuxième fois, en décembre 2014, dans le cadre de la fin d'une convention de portage foncier conclue avec le SAF dans le cadre de son intervention au sein du périmètre Ambroise Croizat - Marcel Paul.

Les périmètres d'étude et de réserve foncière sont des périmètres créés par délibération du Conseil municipal pour permettre à la ville de constituer des réserves foncières en prévision d'opérations d'aménagement, d'intérêt économique ou social. Dans ces périmètres, la ville délègue ses droits de préemption à un opérateur foncier, ici le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94).

Le périmètre Ambroise Croizat - Marcel Paul avait été créé par la ville le 23 octobre 2003, pour une durée de 10 ans. Au bout de cette période, les biens acquis par le SAF pour le bénéfice de la ville doivent avoir trouvé une issue opérationnelle ou bien être rachetés par la ville. Lors de la création, en 2003, du périmètre Ambroise Croizat - Marcel Paul, le terrain du 107 Ambroise Croizat n'était pas inclus. On peut penser que cette inclusion n'était pas nécessaire, la ville en ayant déjà la maîtrise par le biais de SIDEC, à qui elle l'a acheté facilement en 2007.

Cependant, lors du Conseil municipal du 27 mai 2010, une nouvelle délibération agrandit le périmètre Ambroise Croizat - Marcel Paul, pour y inclure deux parcelles de terrain qui sont toutes deux déjà propriétés de la ville : le 102 et le 107 rue Ambroise Croizat.

Pourquoi faudrait-il élargir un périmètre de maîtrise foncière à des terrains qui sont déjà maîtrisés ? Il semble que l'objectif était de se donner la possibilité de les revendre au SAF. Ainsi, le 7 octobre 2010, le Conseil municipal a décidé de vendre ces deux terrains au SAF, respectivement 1 730 000 euros pour le 107 et 1.763.000 euros pour le 102.

En vendant ces deux terrains, le budget 2011 de la ville de Villejuif a pu être abondé de plus de 3 millions d'euros. Je crains que cette somme ait déjà été dépensée et que cette nouvelle vente ne puisse pas abonder notre budget. La plus-value de 1,5 million d'euros sur le terrain que nous vendons aujourd'hui à SODEARIF ne pourra pas nous servir à boucher le trou du budget 2016.

Certains veulent nous donner des leçons de maîtrise foncière. Or, avec toutes ces opérations d'acquisition, ventes, reventes, je crains que les frais de notaires n'aient guère contribué à maîtriser le prix du foncier de ce secteur dans l'intérêt des habitants. Pour cette résidence étudiante, notre volonté première était de programmer des logements 100 % sociaux.

Or, après que SODEARIF aura effectué tous ses calculs, la résidence proposera malheureusement à 50 % des loyers sociaux et à 50 % des loyers libres.

Je voudrais désormais évoquer la question du stationnement de nos agents pendant les travaux pour répondre à une question soulevée par Madame CORDILLOT en deuxième commission. Il était prévu que les agents se garent sur le terrain situé en face, au 102 rue Ambroise Croizat. Ce terrain a servi un moment de parking supplémentaire pour les Esselières.

Je voudrais également retracer l'histoire de la propriété de ce terrain, dont l'histoire est quasiment identique, bien qu'il ne fût pas inclus dans la ZAC MONSIVRY.

Le 102 rue Ambroise Croizat a été acquis par la ville par l'exercice de son droit de préemption, pour 4 millions de francs, soit environ 615 000 euros, le 11 avril 2000. Le Maire de l'époque s'était engagé, dans son programme pour les élections municipales, à y réaliser un espace vert pour le quartier. Comme vous voyez, les promesses de campagne ne sont pas toujours honorées, quelles que soient les équipes.

Ce terrain appartenait auparavant à la SCI Ambroise Croizat, qui l'avait acheté le 21 juin 1998 à la société ESTOUNET FERRER TRANSPORTS, qui l'avait elle-même acquis en 1968 au Comptoir industriel et commercial de matériaux. Ce terrain, propriété de la ville depuis 2000 pour y faire un jardin, a été 10 ans plus tard, le 7 octobre 2010, inclus dans l'extension du périmètre Ambroise Croizat - Marcel Paul, pour être revendu au SAF le 17 novembre 2011 au prix de 1 763 000 euros, soit cette fois une plus-value de 1 100 000 euros.

La municipalité sortante avait projeté que ce terrain soit revendu par le SAF directement à Coallia pour la construction d'un EHPAD. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion de présenter le projet lors d'un Conseil en début de ce mandat. Hélas, l'opération tarde à voir le jour, car il est apparu que le prix du terrain est beaucoup trop élevé pour la réalisation de cette opération, en raison de frais de dépollution très importants que l'opérateur aurait à assumer en plus.

En deuxième commission, Madame CORDILOT nous a assurés que le terrain avait été dépollué. Je confirme malheureusement que ce n'est pas le cas. Il y avait autrefois un bâtiment sur ce terrain. Nous avons bien retrouvé les factures de démolition et de désamiantage, pour 100 000 euros. Mais nous possédons également un devis qui précise que la prestation n'inclut pas le pompage, dégazage et extraction des cuves enterrées.

Voilà pourquoi nous pouvons envisager que ce terrain serve momentanément de parking pour les services techniques en attendant que le parking souterrain nous soit livré, et en attendant de trouver une issue positive pour la construction de cet EHPAD.

Monsieur le Maire

Certes, il est bon de procéder à des portages fonciers. Mais la recette principale de cette opération revient à la société de portage foncier et non pas à la ville. Au final, cette opération représente une somme de 169 euros par foyer fiscal. Il aurait certainement été possible de procéder autrement.

Il a été difficile de retracer l'historique de ces terrains. Je remercie Madame GANDAIS et l'administration pour ce travail de qualité.

Monsieur LAFON

Je ne connais pas ce dossier. L'idée de maîtrise du foncier consiste à être en capacité de réaliser des opérations de type logements sociaux ou logements dédiés. Certaines villes s'interrogent aussi sur la possibilité de maîtriser le foncier pour développer l'artisanat en proposant du foncier à des entrepreneurs à un prix abordable.

Ces achats/reventes sont des opérations patrimoniales. Or les considérer uniquement sous l'aspect du fonctionnement revient à mélanger la capacité de réaliser des investissements ou des opérations de gestion.

Je ne connais pas le détail de cette opération. Je serais très intéressé par le détail de ce dossier.

Monsieur le Maire

Il figurera dans le compte rendu du Conseil.

Monsieur LAFON

Une annexe au rapport pourrait nous permettre de travailler plus précisément. L'objectif de maîtrise du foncier est nécessaire aux collectivités territoriales pour produire des opérations. Les acteurs qui produisent de l'accession sociale à la propriété partagent ce même souci du foncier. Celui-ci prend une part de plus en plus importante dans le coût de sortie des opérations.

Monsieur CARVALHO

Je précise que la SIDEC est devenue la SADEV, ce qui permet de mieux comprendre les rachats et les reventes.

Monsieur LE BRIS, aujourd'hui dans le public, nous avait expliqué qu'il faisait de l'ingénierie financière. Nous comprenons mieux aujourd'hui ce que cela signifiait. Nous pourrions en parler ultérieurement.

Plusieurs personnes manifestent leur désapprobation.

Monsieur le Maire

Monsieur CARVALHO, je retire votre requête.

Monsieur CARVALHO

Sur ce terrain, la société SODEARIF va construire un ensemble de 3 740 m². Il s'agit d'un immeuble à usage de résidence étudiante de 380 logements en R+6 sur un niveau de sous-sol à usage d'emplacement de stationnement dont la ville rachète 66 places pour 990 000 euros. Sur ces 380 logements, combien la société construira de logements pour les étudiants ? Je vous rappelle que les étudiants utilisent la voiture. Si seulement 26 % de ces étudiants utilisent une voiture, nous nous

trouverons avec une centaine de véhicules supplémentaires dans un quartier déjà chargé. Il n'est pas trop tard pour demander de construire des parkings supplémentaires. Nous avons commis ce genre d'erreur, comme à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Henri Barbusse, où la résidence étudiante a été construite sans places de parking. Or ces étudiants possèdent des véhicules. Il faut réfléchir à ces questions. Nous travaillons sur une étude de stationnement. L'objectif n'est pas d'augmenter le nombre de véhicules. Nous devons prendre les bonnes décisions. Si nous construisons des logements, il faut prévoir les places de stationnement.

Monsieur OBADIA

Je remercie Madame GANDAIS. Pour résumer la situation, une ville qui est transparente et qui a une gestion saine fait l'acquisition d'un terrain à 500 000 euros. Elle le cède à une société de partage foncier au même prix. A l'issue du portage, quand l'opération est ficelée, elle la rachète 500 000 euros, pour la revendre 1 ou 2 millions d'euros. De cette plus-value, elle finance des équipements pour la population.

Avec l'ancienne municipalité, au bout de 89 ans, vous étiez chez vous. Vous faisiez ce que vous vouliez. Au lieu de vendre ce terrain 500 000 euros, vous le revendez 1,7 million d'euros. Nous sommes obligés de racheter ce terrain à ce prix. Par conséquent, nous ne pouvons plus réaliser les opérations prévues, car elles ne sont plus rentables financièrement.

Le lien d'intérêt avec la population a été distendu par l'ancienne majorité.

Monsieur LIPIETZ

Monsieur LAFON a raison de dire que le contrôle du sol est important. En général, la collectivité crée la valeur du sol. Il est donc important qu'elle le contrôle avant de provoquer sa transformation. Dans mon premier ouvrage, réalisé dans le cadre de l'Atelier d'Aménagement foncier et d'urbanisme, je prônais la municipalisation des sols. Nous nous sommes résignés à une stratégie intermédiaire, qui consistait à acquérir le sol longtemps avant sa transformation. Soit les mairies avaient les moyens de les acheter, soit on mettait en place des établissements publics fonciers, dont le SAF.

Le prix que paie la municipalité pour ce genre d'opération va devenir insupportable. Nous avons découvert le prix terrifiant que vont nous coûter les emprunts toxiques. Désormais, nous comprenons pourquoi un certain nombre d'archives relatives à des ZAC ont disparu. Nous sommes en train de découvrir qu'il existe des réserves foncières toxiques.

On peut comprendre d'acheter un terrain 450 000 euros en attendant que le développement urbain fasse que la valeur foncière s'élève à 1,7 million. Nous avons les moyens d'acheter ce terrain en 2007. Si nous n'avions pas eu les moyens, nous aurions demandé au SAF de le faire, qui nous l'aurait vendu 10 ans plus tard 470 000 euros.

Que s'est-il passé ? Pour franchir le cap des années 2012, 2013 et 2014, on demande au SAF de racheter les terrains 102 et 107 à 1,7 million d'euros chacun, de façon à nous les revendre 1,7 million d'euros chacun. Il s'agit de cavalerie. Nous avons vendu un terrain de façon à ne plus le porter. Nous avons dépensé l'argent immédiatement, pour laisser à la municipalité suivante l'obligation d'acheter les terrains à ceux qui nous ont accordé un prêt de fait.

Le SAF avait-il le droit de racheter un terrain pour une si courte période ? Il s'agit d'une vente et revente fictive qui servait à faire un prêt gratuit. A mon sens, cette affaire relève du pénal.

Par ailleurs, ce fonctionnement nous empêche de poursuivre les projets. Le terrain était censé avoir été dépollué, alors que des photos montrent des bidons sur le terrain, après la soi-disant dépollution. S'il faut payer 1,8 million d'euros pour le dépolluer ce terrain, son vrai coût sera de 3,5 millions d'euros. Il devient donc définitivement invendable. Il faudra attendre que le prix des sols urbains ait formidablement crû dans Villejuif pour revendre terrain et payer la dépollution.

Pendant ce temps, les notaires en profitent. Quand vous achetez, revendez, puis rachetez un terrain, ils perçoivent à chaque fois 3 %, soit 40 000 euros. Quels notaires ont été impliqués ? S'agirait-il toujours du même ? Il serait intéressant de le savoir.

Madame DA SILVA PEREIRA

Il faut faire attention.

Monsieur LIPIETZ

Je fais attention, et je suis prêt à plaider. Nous avons demandé à Madame GANDAIS de voter favorablement la suppression d'une ZAC dont nous avons tout lieu de croire que l'absence d'archives couvre probablement des choses. En soi, l'absence d'archive est une faute administrative. Il faut savoir que nous nous trouvons dans le cadre d'une opération foncière toxique, qui nous pose autant de difficultés que les emprunts toxiques. L'an dernier, nous avons pu absorber le choc de la réduction de 1,6 million d'euros de la DGF. La semaine dernière, nous découvrons qu'en plus des emprunts toxiques, nous faisons face à de la cavalerie foncière toxique. Le terrain 102 ne peut plus servir que de parking le temps d'un nouveau cycle économique immobilier.

Monsieur le Maire

J'ai demandé au cabinet d'avocats de la ville d'analyser les situations juridiques par rapport au SAF.

Madame LEYDIER

Je n'étais pas élue lors de la précédente mandature. Je ne connais donc pas l'historique du dossier. Ne faisant pas partie de la majorité, je ne dispose pas de tous les éléments. Pour la seconde fois, à l'occasion d'un rapport, vous vous étendez sur d'autres sujets qui ne sont pas compris dans le rapport.

Je siége dans la seconde commission. Il y a un manquement au respect du règlement intérieur, voire des règles de la démocratie. En tant que Conseillère municipale élue par les Villejuifois, je devrais disposer de tous les éléments pour pouvoir me prononcer. Or aucun de ces éléments ne nous a été transmis en deuxième commission, en dehors de la question de la dépollution du terrain. Comment est-il possible qu'un Conseiller municipal puisse s'exprimer de façon éclairée sur un rapport si, au moment du Conseil, vous nous apportez autant d'informations nouvelles ?

Messieurs OBADIA, LIPIETZ, CARVALHO s'en donnent à cœur joie. Mais nous ne disposons d'aucun élément donc nous ne pouvons pas préparer nos interventions. Je trouve cette façon de faire très désagréable. Vous manquez de respect vis-à-vis des élus.

Monsieur le Maire

Certes, il peut manquer des éléments. Mais le Conseil est une instance qui permet d'évoquer ce que l'exécutif découvre au fur et à mesure. Je préfère débattre de ces sujets en Conseil plutôt que de voir circuler des tracts mensongers. Entre les dossiers et les cartons vides que nous avons trouvés à notre arrivée, il nous faut du temps pour détricoter la machine.

Monsieur BADEL

Je n'ai pas de problème à évoquer ces questions en Conseil municipal. Mais entendre si un long feuilleton n'est pas correct vis-à-vis des Conseillers municipaux. Pour un dossier aussi complexe, vous égrainez les détails oralement. Le minimum aurait été de nous donner un document écrit qui résume ce que Madame GANDAIS nous a expliqué. Il est trop facile de dire tout et n'importe quoi. Je n'étais pas élu dans la précédente mandature. Comment voulez-vous que nous puissions penser quoi que ce soit de ce problème ? Ce fonctionnement n'est pas correct vis-à-vis du Conseil municipal. Donnez-nous les éléments détaillés suffisamment à l'avance pour que nous puissions vérifier les informations. Vous en tirez des conjectures. Cette méthode n'est pas acceptable.

Concernant le rapport, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec Monsieur CARVALHO au sujet du parking. Il faut être réaliste. Tant que l'automobile existe, il faut prévoir des possibilités de garer les véhicules. Parmi les résidents de ces 380 logements, il est évident que certains posséderont une voiture. Est-il raisonnable de sous-dimensionner les besoins exprimés au promoteur en termes de parking ? Celui-ci pourrait être plus grand.

Monsieur GIRARD

Le Conseil a débuté depuis bientôt quatre heures. On n'examine plus un seul rapport sans que la majorité ne lance un *scud* sur la gestion de l'ancienne municipalité. En réalité, ce sont des écrans de fumée pour masquer le rapport n° 108. Vous faites des déclarations à l'emporte-pièce pour cacher à la population que vous lui avez menti pendant les élections.

Sur le fond, il est insupportable de découvrir des dossiers en Conseil municipal. Nous aimons débattre et construire ensemble. Si, demain, vous voulez travailler sur la SAF, la SADEV, une ZAC ou une acquisition, nous pouvons débattre, s'approprier les sujets, y compris en organisant des commissions en amont. Nous sommes en capacité de participer à ces travaux et à être force de proposition.

En début de mandature, vous avez mené ce type de démarche autour des emprunts structurés. Nous y avons participé avec dynamisme et esprit de construction. Nous sommes capables de travailler en amont et de contribuer à l'intelligence collective. On peut raconter n'importe quoi au cours d'un rapport. Je pourrais demander à Monsieur LIPIETZ ce qu'il a foutu au Parlement européen pendant des années, ou demander ce que sont devenues les places attribuées à l'OPH.

Avez-vous chiffré les indemnités de l'OPH, Monsieur LIPIETZ ? Votre objectif est de masquer les 43 euros d'augmentation des impôts grâce à des écrans de fumée.

A l'origine, j'allais voter pour ce rapport avec enthousiasme. Je pensais également évoquer de manière constructive le problème du stationnement. Monsieur le Maire est très attaché à la vie étudiante, ce qui est une idée que nous pouvons partager. Je voulais débattre de mixité. Est-il préférable de rassembler 300 étudiants sur un même site ? Ne faudrait-il pas imaginer une ville plus mixte, où les étudiants sont mieux répartis ? J'avais envie de débattre de ces questions. Je ne voulais pas entrer dans une polémique, où certains portent des propos inqualifiables. N'ayons aucun tabou, mais travaillons sérieusement ! Monsieur le Maire, vous en êtes le garant. Si vous voulez travailler sur les ZAC ou les emprunts toxiques, vous devez préparer des rapports et organiser des commissions. Nous y participerons constructivement. Arrêtons ces délires où l'on fait le procès d'une municipalité de plus de 80 ans ! Seul Monsieur LIPIETZ a connu cette période-là.

Monsieur LAFON

La délibération concerne une cession pour un prix de 3 millions d'euros d'un terrain pour réaliser des logements avec des parkings. Cette opération est validée par France Domaine.

Il va falloir produire des documents et argumenter vos propos.

Madame CASEL

Monsieur GIRARD, vous étiez comme moi membre du Conseil lorsque nous avons examiné ce dossier. Cette histoire n'a jamais été claire. Nous avons toujours voté contre. Alors que le terrain avait été vendu, l'entreprise y est demeurée. Elle devait payer un loyer que tout le monde a trouvé ridicule. Elle a ensuite fait faillite, alors qu'elle avait touché de l'argent. Elle est restée au même endroit sans payer. Cette histoire est très étrange. Vous le savez comme moi. Arrêtez d'être choqués !

Madame GANDAIS

Je vous ai apporté ces éléments ce soir car j'ai commencé à interroger nos services depuis une quinzaine de jours sur ces terrains. J'ai reçu des éléments au fur et à mesure. Je n'en disposais pas le jour de la deuxième commission. J'ai fini de rédiger ma note ce soir à 19 heures. J'ai résumé les éléments fournis par les services. Ils pourront vous être communiqués de manière plus détaillée.

Je voudrais revenir à la question du stationnement. J'espérais que compte tenu de la manière dont les prix ont augmenté, vous comprendriez que nous étions dans l'obligation de céder ce terrain rapidement. La SODEARIF, qui va réaliser la résidence étudiante, effectue ses calculs de rentabilité. Certes, les résidences étudiantes sont une aubaine pour les promoteurs car la production de place de stationnements n'est pas fixée de manière réglementaire. Mais, compte tenu du prix de ce terrain, que nous ne pouvons pas diminuer, le programme proposé est un moindre mal. L'opération s'équilibre avec le secteur étudiant que nous voulons développer dans ce quartier. Il n'y aura pas une place de stationnement par chambre d'étudiant. Leur nombre sera très limité. Nous espérons que d'ici la mise en service de cette résidence, on trouvera des Vélib' électriques à la sortie du métro.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES
9 ABSTENTIONS (M. GIRARD, M. LAFON, M. PERILLAT-BOTTONET,
Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, M. BULCOURT, Mme KADRI, Mme LEYDIER, M. BADEL)

8. Délibération n° 92/2015 : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune de Villejuif au cours de l'année 2014 par la Ville, les Sociétés d'économie mixte liées à celle-ci par une convention d'aménagement, le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne et l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (rapport n° 15-09-202)

Monsieur FERREIRA NUNES

Le bilan des opérations mené par la ville est le suivant :

- Acquisitions : 3 998 450,93 euros.
- Cessions : 163 500 euros.

Le bilan des opérations réalisées par le SAF 94 pour le compte de la collectivité est le suivant :

- Acquisitions : 656 200 euros (dont 10 % redevables à la ville).
- Cessions : 3 761 419,98 euros.

Le bilan des opérations réalisées par la SADEV montre qu'elle n'a procédé à aucune acquisition. Les cessions se sont élevées à 886 470 euros.

DONT ACTE

9. Délibération n° 93/2015 : Garantie communale pour un prêt PLS, contracté par L'Association de prévention soins et insertion (APSI), auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 4 542 064 euros, pour la création d'un foyer d'accueil médicalisé dans l'Hôpital Paul Guiraud (rapport n° 15-09-105)

M. PERILLAT-BOTTONET

Nous sommes obligés de garantir ce type de projet pour qu'il puisse se réaliser.

La première commission a rendu un avis favorable.

Habituellement, on fournissait un plan masse pour savoir où se trouvait le projet. Je ne sais pas pourquoi ce plan n'est plus inclus dans le dossier.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Délibération n° 94/2015 : Garantie communale pour un prêt PLUS, contracté par VALOPHIS HABITAT, OPH du Val de Marne, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 1,193,351 euros, pour la réhabilitation du pavillon n°29 dans l'Hôpital Paul Guiraud en 48 logements (rapport n° 15-09-109)

Monsieur CARVALHO

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Délibérations n° 95/2015 et 96/2015 (rapport n° 15-09-106): Programme de l'Immobilière 3F pour l'acquisition en VEFA de 19 logements sociaux 9-11 boulevard Maxime Gorki - garantie communale pour :

- un prêt PLS, contracté auprès du Crédit Agricole Ile-de-France, d'un montant de 387 000 euros.

- un prêt, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 1 994 000 euros

Monsieur LIPIETZ

Je vous invite à lire ces rapports, car vous apprendrez les taux que l'on peut actuellement obtenir pour le logement social, qui sont largement inférieurs à 1 %.

Ce type d'opération est très intéressant pour la ville. En effet, en contrepartie de cette garantie, la ville va obtenir des logements.

La première commission a rendu un avis favorable.

M. LECAVELIER

Pour la première opération, il s'agit de la première garantie à cet organisme.

Pour la deuxième opération, nous avons déjà apporté une garantie pour un total d'environ 14 millions d'euros à cet organisme.

Pour la troisième opération, nous garantissons déjà un montant de 16 millions d'euros.

Monsieur BADEL

Vous nous avez promis en début de mandat que vous alliez proposer de beaux immeubles, esthétiques. Vous aviez critiqué des projets précédents. Je ne suis pas totalement convaincu que l'on ait franchi un palier considérable en termes d'esthétique. Or j'y suis attaché. J'aimerais que vous fassiez des efforts dans ce domaine (projection d'une perse de l'immeuble dans la salle).

Madame LEYDIER

Dans le *Parisien*, il est question d'un immeuble en construction où la dalle s'est effondrée. Il semble que ce soit ce dernier projet. Cet accident aura-t-il un impact sur la garantie ou sur les délais de construction ?

Monsieur le Maire

Le chantier va subir un décalage de six mois. Pour répondre à Monsieur BADEL, ce projet était déjà bien engagé lorsque nous sommes arrivés.

Je vous invite à voir les futures réalisations. Un projet a été commercialisé il y a une semaine en centre-ville. Tout a déjà été vendu.

Je trouve cet immeuble très laid également. Initialement, cet immeuble comportait des étages supplémentaires.

Monsieur VIDAL

Il serait utile d'intégrer les photos dans les rapports.

Monsieur le Maire

Nous prenons note de cette remarque.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Rapport n° 15-09-206 : Valide le compte rendu de la gestion par le Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) du périmètre d'études diffus 90 AVENUE DE PARIS.

Monsieur BOUNEGTA

En 2012, le Conseil saisissait le SAF 94 pour acquérir par exercice de droit de préemption la propriété située au 90 avenue de Paris, cadastrée section Q n° 21 pour 1 588 m². La commune envisageait de confier la réalisation d'un programme mixte à un opérateur foncier.

Cette propriété était située dans le septième des sept périmètres d'études « *Avenue de Paris - Boulevard Maxime Gorki* ».

En septembre 2013, le Conseil validait la cession par le SAF de ladite propriété au profit de la société COGEDIM qui va réaliser un programme de 90 logements, dont 20 en locatif social et un commerce en rez-de-chaussée.

Le total des dépenses engagées par le SAF s'élève à 33 830,27 euros. Le total des recettes perçues par le SAF est de 33 706,07 euros. La ville est donc redevable au SAF 94 de 124,20 euros.

La commission a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Délibération n ° 98/2015 : Régime indemnitaire des agents de police municipale (rapport n° 15-09-110)

Monsieur CARVALHO

Deux raisons motivent le passage du régime indemnitaire des agents de police municipale ce soir.

D'une part, la délibération du 6 février 2014 était incomplète pour la filière police, alors que la ville comptait déjà des agents de police municipale. L'IAT n'avait pas été prévue, contrairement aux autres filières. Il convient de rétablir l'équité entre les agents des différentes filières.

D'autre part, pour l'ISMF, le grade de chef de police municipale était inscrit. Or ce grade est en voie d'extinction au sein de la filière. Le titre est dorénavant celui de chef de service de la police municipale. Nous nous mettons en conformité avec l'évolution de la filière.

Le CT et la deuxième commission ont rendu un avis favorable unanime.

Il conviendra prochainement de voter une nouvelle délibération pour fixer le taux d'ISMF à 20 % afin d'opérer le recrutement.

Monsieur BADEL

Je constate que ma tribune intitulée « *Un été chaud à Villejuif* » a été bien lue. Je m'en félicite. Ce point est l'occasion pour moi de demander des précisions. On peut se gargariser des bons résultats en termes de lutte contre la délinquance. Mais je souhaite savoir où en est la mise en place de la police municipale et de la vidéo-protection.

Monsieur CARVALHO

Le Directeur de la sécurité, prévention et médiation a pris ses fonctions le 7 septembre dernier. Le chef de service de police municipale arrive le 12 octobre prochain. Il lui reviendra de constituer son équipe, ce qui explique ce léger retard. L'année dernière, nous avons budgété l'embauche de sept agents dans ce service. Je suis le premier à déplorer ce retard. Mais il faut être patient si l'on veut un service de qualité, car pour ce faire, il faut recruter de bons policiers. Comme pour toutes les autres catégories de personnel, nous allons fixer les taux de prime au plus haut. Je vous donnerai plus d'information lors d'un prochain Conseil.

Monsieur GIRARD

Le rapport débute sur cette phrase : « *Dans le prolongement de l'action menée par la municipalité en matière de prévention et de traitement de la délinquance...* » J'aurais plutôt écrit : « *Dans le prolongement de la communication menée par la municipalité en matière de prévention et de traitement de la délinquance...* » Depuis le début du mandat, les choses ne semblent pas beaucoup bouger. Il s'agit pourtant de l'un de vos engagements politiques majeurs auprès de la population. Aujourd'hui, le bilan est proche de zéro. Des dispositifs de prévention et d'accompagnement ont été détricotés, en particulier au niveau des politiques jeunesse.

Nous avons déjà évoqué l'absence de réunion du CLSPD. Quand allons-nous réellement passer à l'action sur ces questions ? Le sentiment d'insécurité progresse à Villejuif. Nous devons être en mesure de réagir. Il est question d'une hausse des cambriolages. Or je ne dispose d'aucun chiffre. Monsieur CARVALHO explique qu'il y aurait 2 300 délinquants à Villejuif. Je ne sais pas sur quels éléments il se base. Vous êtes dans la communication, dans l'annonce, et non dans l'action. Nous pouvons éventuellement être en désaccord politique, mais nous devons pouvoir débattre.

Nous voterons pour ce régime indemnitaire, en cohérence avec notre position sur les précédents rapports.

Monsieur MILLE

Nous étudions plusieurs solutions pour les locaux du commissariat et du centre de surveillance. La police municipale sera une police de proximité au contact des commerçants et des habitants. Il est évident qu'elle aura aussi une action de lutte contre toutes les incivilités qui polluent la vie de la population. Elle fera respecter les arrêtés du maire en matière de :

- vente d'alcool et de consommation sur la voie publique qui nous causent beaucoup de problèmes ;
- dépôts sauvages de détritrus.

Lorsque des individus déposent un canapé sur le toit du théâtre ou dans des halls d'immeubles pour boire, fumer, faire leur commerce, uriner, faire du bruit tard dans la nuit, je comprends que les riverains se plaignent. Les rodéos en voiture ou en moto sont monnaie courante dans nos rues.

Certains sont systématiquement contre la création de cette police municipale par pure idéologie. Mais au fond d'eux, ils savent ce qui se passe sur la commune. Il faut voir la réalité en face et agir selon nos moyens. On ne peut pas tout laisser faire. Nous avons été élus pour améliorer le sentiment de sécurité de nos concitoyens.

Si la police municipale est totalement opérationnelle à la fin du mandat en moyens et en effectifs, j'en serai ravi. Selon la moyenne nationale, il faut un policier pour 2 000 habitants. Nous n'améliorerons pas la situation en offrant des bonbons à des individus qui n'ont plus aucun repères. Il est trop tard pour les sucreries.

Madame LEYDIER

Il est question de sentiment d'insécurité, de police municipale, d'un centre urbain de sécurité. Cependant, nous attendons toujours le diagnostic local de sécurité. Vous travaillez sur des projets sans avoir eu les résultats de ce diagnostic. Avant de budgéter les moyens, il serait préférable de terminer ce diagnostic, de le partager avec les habitants et les Conseillers municipaux.

J'attends ce diagnostic pour faire la distinction entre le sentiment d'insécurité et la réalité. Si l'objectif est de réduire ce sentiment d'insécurité en installant des caméras, le Conseil peut aussi prendre ses responsabilités. Je vous invite à regarder « *Cash Investigation* ». Avant d'investir dans ce domaine, il faudrait expliquer à la population que l'impact des caméras est inefficace. Vous mettez encore la charrue avant les bœufs. Il faut travailler dans l'ordre.

Madame TAILLE-POLIAN

Monsieur Mille envisage donc de créer 40 postes d'ici 2020. A moins que vous adoptiez le même type de police municipale qu'à Nice, je doute que les policiers municipaux aient les moyens de faire autre chose que distribuer des sucreries. La police municipale ne sert pas à lutter contre la délinquance. Elle peut éventuellement prévenir certaines incivilités ou les problèmes de stationnement. Mais les policiers municipaux n'ont pas les moyens de lutter contre la vraie délinquance, à moins que vous ayez prévu de l'armer. Ces questions intéressent les Villejuifois.

Monsieur le Maire

Le Directeur de la sécurité, de la prévention et de la médiation vient d'être nommé. Il est en train de s'approprier tous les dossiers. Compte tenu de son expertise et des compétences qu'il a pu développer dans des villes plus grandes que la nôtre, nous sommes très attentifs à ce qu'il prenne bien compte du diagnostic avant de le partager.

Deux nuits par semaine, je suis sur le terrain, dans les quartiers, avec la BAC et la Police, pour bien comprendre les problématiques en jeu. Nous communiquerons les chiffres lorsque Madame la Procureure m'y autorisera. Depuis avril 2014, nous avons saisi sur Villejuif autant de drogue qu'en six ans. Une intervention nocturne est planifiée dans tous les quartiers une fois par semaine. Malheureusement, lorsqu'un dealer tombe dans un quartier, il est immédiatement remplacé. La problématique ne se limite pas qu'à la répression.

Je ne tiens pas un discours théâtral comme le vôtre. Avant-hier soir, j'étais dans les quartiers Lebon et Lamartine. La nuit précédente, je me suis trouvé au quartier du 8 mai. La semaine dernière, j'étais au quartier Barbusse. J'essaie de m'y rendre dans des périodes nocturnes pour bien comprendre la situation.

La police municipale n'a pas vocation à remplacer la police nationale. Son rôle est de créer ce lien avec les habitants qui manque aujourd'hui. L'objectif est de mettre en place des patrouilles qui circulent dans la ville afin de favoriser les échanges, y compris avec les commerçants. Dans certains cas, elle pourra répondre et traiter, dans d'autres cas, elle s'appuiera sur la police nationale.

Quand vous êtes dans l'incapacité de gérer un stationnement en double file rue le Bigot, la police municipale aura un rôle déterminant. A ce jour, sur les 11 postes d'ASVP, peu sont malheureusement présents.

Le nouveau Directeur va apporter son expérience et son regard dans les démarches de prévention et de médiation à lancer au-delà de la police municipale. L'association CLUB ESPOIR joue un rôle dans la ville. Elle est limitée dans son action par ses moyens. Dans certains quartiers, il lui est difficile d'intervenir car elle est dépassée par la situation. L'objectif est bien d'identifier les actions qui vont nous permettre de travailler sur la proximité et sur le lien avec la police nationale ou la BAC. Parallèlement, nous allons lancer un plan de médiation et de prévention, inscrit dans le PEDT, qui concernera les enfants dès le plus jeune âge.

Le Directeur de la sécurité et le chef du service de police municipale sont arrivés. Nous lançons une procédure de recrutement de sept policiers. J'espère qu'ils seront en poste avant la fin de l'année. Je souhaite pouvoir présenter l'équipe de la police municipale avant la fin janvier 2016.

Parallèlement, des études sont menées par l'administration sur l'implantation temporaire du centre urbain de sécurité. J'ai rencontré Monsieur CAZENEUVE au mois de juin pour voir jusqu'à quelle hauteur l'Etat était capable de nous aider concernant l'équipement de nos policiers et la vidéo-protection. Je ne suis pas favorable à une vidéosurveillance intensive. Cependant, il existe des axes sensibles. Une attaque à main armée s'est de nouveau déroulée dans un commerce cette semaine.

Madame DUBOILLE travaille actuellement sur une charte avec les commerçants. Elle comportera des règles que les commerçants devront également respecter. Ils peuvent s'équiper de dispositifs de sécurité. Madame GANDAIS travaille pour sa part sur une charte avec les bailleurs intégrant un volet tranquillité publique. Le PEDT comprend un volet sur les règles de civisme de manière à lancer un plan de prévention le plus tôt possible à l'école. Tous ces axes seront développés.

Mon souhait est de pouvoir présenter un plan de prévention global. Le travail se poursuit. A ce stade, il est difficile de débattre. A partir du mois prochain, j'irai à la rencontre de la population dans les différents quartiers de manière à être à son écoute sur les problématiques d'insécurité. Je travaillerai avec le nouveau Directeur de la sécurité afin de créer des liens rapides avec les différents quartiers et pour travailler ensemble.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe votera ce rapport. C'est bien le gouvernement de majorité plurielle qui a pensé à réintroduire le principe d'une police de proximité et en même temps celui d'une police municipale. Si vous connaissez l'histoire de la police, la spécialisation entre une police locale, qui s'occupe de la police administrative, et une police nationale, qui s'occupe de police judiciaire, remonte au gouvernement JOSPIN, auquel nous avons participé.

Certains peuvent se demander pourquoi il nous reviendrait de payer la police locale. Les policiers municipaux, qui s'appelaient à une époque les sergents de ville, et la police nationale ont été unifiés par PETAIN. On peut considérer que le fait de devoir payer sa propre police municipale revient à un transfert de charge. Je serais ravi si l'Etat la prenait en charge. Cependant, nous n'allons pas continuer à réclamer un commissariat de plein exercice et que la police nationale nous fournisse des îlotiers, sachant très bien que nous n'obtiendrons rien. La doctrine de l'Etat n'est plus celle-là

depuis le gouvernement JOSPIN. On pourrait préférer n'avoir que la BAC. Pour notre part, nous sommes favorables à la police de proximité. Si l'Etat ne la prend pas en charge, nous devons le faire.

Monsieur HAREL

Tous ceux qui sont formés dans la sécurité privée ou dans la police municipale suivent la même formation. Les services se respectent entre eux car le niveau de formation est assez équivalent, ce qui permet de mettre en place des services à différents niveaux avec des personnes qui ont le même niveau de formation que les policiers, voire que les gendarmes.

Par ailleurs, des territoires comme l'agglomération d'Orléans ont déjà mutualisé leurs polices pour en faire une police d'agglomération. On peut envisager que la mutation et l'intégration qu'il va falloir mener dans les années à venir conduisent les communes à mutualiser les polices au niveau des territoires.

Monsieur le Maire

Lorsque l'on crée une police municipale, des conventions doivent être passées avec la police nationale pour s'entendre sur un certain nombre de points.

Certes, il existe une expérience de mutualisation de policiers municipaux à l'échelle d'une intercommunalité. Mais la mutualisation la plus courante se fait au niveau des centres de supervision. Grâce à des conventions, la police nationale peut prendre le relais à distance.

Par ailleurs, ces mutualisations soulèvent des questions juridiques. Lorsqu'une police intercommunale est mise en place, le maire n'est plus pourvu de ses pouvoirs de premier magistrat de la ville, ce qui peut complexifier la gestion.

Monsieur CARVALHO

Le sentiment d'insécurité n'est pas apparu à Villejuif après les élections de 2014. Il existait déjà avant. Il faut y apporter des réponses. Une police de proximité peut rassurer les habitants. Des caméras stratégiquement installées peuvent aussi apporter ce sentiment de sécurité. Il est vrai que des villes font moins appel aux caméras. Si c'est notre cas un jour, alors nous aurons atteint notre objectif de rétablir le sentiment de sécurité, à n'importe quelle heure dans la ville. Aujourd'hui, la criminalité est présente, y compris en face de la Mairie. Votre scooter ou votre voiture peuvent y être volés. Il faut changer cette situation.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Il est 0 heure 45. Nous nous étions accordés pour ne pas finir trop tard. Cette délibération va être adoptée à l'unanimité. Nous discutons depuis trois quarts d'heure de ce sujet sans réellement traiter le dossier lui-même, qui concerne le régime indemnitaire de la police municipale. Chacun pourrait faire un effort. Pendant ce temps, nous n'échangeons pas sur les questions de fond. Nous attendons

toujours le diagnostic. Derrière ce dossier, il en va de la politique de sécurité. Chacun est tenté de donner ses arguments, alors que ce n'est pas le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Délibération n° 99/2015 : Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) - Approbation et signature (rapport n° 15-09-107)

Monsieur VIDAL

Cette convention avec le Préfet va nous permettre de télétransmettre un certain nombre d'actes administratifs de manière dématérialisée et cryptée. Ce système entrera en vigueur le 4 janvier 2016.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Délibération n° 100/2015 : Modification des statuts du SIIM 94 (rapport n° 15-09-111)

Monsieur DUCELLIER

Le SIIM a été créé en 1974. Depuis cette date, il s'est ouvert à d'autres établissements. Son statut n'avait pas évolué. Suite à quelques remarques provenant de la Préfecture, il est proposé d'apporter quelques modifications relativement minimales aux statuts du SIIM.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Délibérations n° 101/2015 , 102/2015 et 103/2015 : Mise en place du dispositif "coup de pouce clé" (rapport n° 15-09-310)

Monsieur le Maire

Je profite de ce point pour souhaiter la bienvenue à Monsieur PIOT, nouveau Directeur général adjoint des services à la population.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Dans le cadre de son projet éducatif de territoire (PEDT), la ville porte l'ambition de la réussite scolaire et éducative des enfants villejuifois. Nous proposons donc de soutenir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les élèves des écoles situées dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville ou en veille active.

Il s'agit de mettre en place quatre clubs Coup de Pouce dans quatre écoles élémentaires : Marcel Cachin, Paul Langevin, Robert Lebon et Paul Vaillant-Couturier. L'école Paul Langevin n'a pas souhaité retenir cette offre. Le dispositif a été proposé à l'école Louis Pasteur, qui se situe en quartier de veille.

Le dispositif démarrera après les congés d'automne pour prendre fin en juin 2016. Une évaluation du dispositif sera alors réalisée.

Les clubs Coup de pouce sont une action de prévention des échecs précoces en écriture et en lecture. L'objectif est d'accompagner certains enfants des cours préparatoires dits fragiles, car éloignés de la culture écrite. Un club comprend cinq enfants, repérés par les enseignants. Les séances ont lieu chaque soir dans les locaux de l'école, de 16 heures 15 à 17 heures 45. Les enfants sont encadrés par un animateur, soit un enseignant d'une autre classe, soit un intervenant extérieur. Chacun reçoit une formation spécifique par l'association Coup de Pouce. Les clubs utilisent une pédagogie différente de celle de l'école. Il s'agit de susciter chez les enfants le plaisir de l'écriture et de la lecture, par des activités ludiques, courtes et dynamiques, dans lesquelles les enfants interviennent chacun leur tour. Ils sont systématiquement placés en situation de réussite.

Un autre volet consiste à faire participer les parents à la vie du club, de façon à ce qu'ils aient un lien avec l'école, et que les relations soient facilitées entre les parents l'école.

Chaque année, avant le démarrage des clubs, une cérémonie sera organisée en Mairie. Tous les partenaires signataires du contrat seront présents : enfants, parents, animateurs, Maire, coordinateur et enseignants.

Les clubs sont financés par la ville et par l'Etat, dans le cadre de la Politique de la ville, à hauteur de 5 000 euros, et par un mécénat de la Fondation LCL à hauteur de 10 000 euros. Le budget global s'élève à 31 641 euros. Une convention définit les modalités de coopération entre les trois parties. La ville rémunérera les quatre animateurs des clubs. Nous avons décidé de maintenir les mêmes taux que ceux de l'étude dirigée, soit un taux de la vacation 36,42 euros net par vacation, ce qui va représenter un coût de 16 316 euros pour la ville.

Monsieur BADEL

Je suis tout à fait favorable à cette proposition. Les clubs Coup de Pouce ont fait leurs preuves. Ce dispositif participe à la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage en lecture et écriture.

Je mesure le coût que représente ce dispositif. Mais, dans la mesure où vous n'avez pas mis en place les nouvelles activités périscolaires, ne pouvez-vous pas envisager de généraliser les clubs Coup de Pouce ? Il existe des financements de l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes. Vous pourriez également demander une hausse des financements Politique de la Ville. Ce dispositif, plus égalitaire, pourrait bénéficier à l'ensemble des classes de CP de Villejuif.

Je me félicite cependant de cette initiative. Si les résultats de ce dispositif sont probants, j'espère qu'il pourra se poursuivre dans les années à venir. Il paraissait logique de commencer par des écoles qui rencontrent des problématiques de réussite éducative. Il est important de donner aux enfants de ces quartiers accès à ce dispositif qui permettra probablement à des enfants à mieux lire et écrire.

Monsieur LAFON

Pourquoi l'école Langevin n'a-t-elle pas souhaité participer ?

Monsieur le Maire

La directrice et l'équipe enseignante se sont prononcées contre. Elles ne souhaitent pas consacrer de temps au diagnostic des enfants.

Madame OUCHARD

Une enseignante nous a expliqué qu'il leur est difficile de faire le choix entre les enfants. Or nous savons qu'il est possible d'appréhender les difficultés dès la grande section de maternelle. Il est judicieux de travailler en amont pour les repérer et leur permettre d'intégrer le Club Coup de Pouce dès le CP, afin de leur permettre de rebondir en lecture et dans la maîtrise de la graphologie.

Le fait qu'une direction refuse de participer peut soulever des questions. L'école Langevin accueille des enfants en grandes difficultés. Mais à ce stade, elle ne souhaite pas s'inscrire dans cette démarche. L'année prochaine, je formulerai la demande autrement.

Les séances du club se tiennent quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi. L'enseignant passe une heure en face à face avec les cinq enfants. L'association est agréée par l'Education nationale. L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir une assise dans la phonétique, ce qui passe généralement par l'utilisation de la méthode semi-globale.

Un point sera fait en fin d'année scolaire. Nous avons obtenu un financement de 5 000 euros dans le cadre de la Politique de la Ville. Je souhaiterais pouvoir généraliser ce dispositif à tous les quartiers de la ville. L'école Paul Vaillant-Couturier accueille de nombreux enfants qui sont hébergés dans les hôtels sociaux. Ils pourraient en bénéficier.

Monsieur le Maire

Nous avons signé un PEDT qui porte l'ambition de faire évoluer la pause méridienne dans les activités périscolaires.

Par ailleurs, nous portons le projet du numérique à l'école 2016-2020. Celui-ci a été présenté la semaine dernière au bureau municipal.

Nous portons ainsi le projet « Club Coup de Pouce », l'amélioration de la qualité de la pause méridienne, et un projet numérique à l'école. L'école publique est l'école pour tous. Il est important que nous puissions l'accompagner d'outils numériques qui sont nécessaires dès le plus jeune âge.

Monsieur LECAVELIER

J'ai participé au Conseil d'école de Paul Vaillant-Couturier. Ce dispositif Coup de Pouce a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme.

Monsieur BULCOURT

Je voudrais savoir si le mécénat de la LCL a vocation à perdurer dans le temps.

Madame OUCHARD

Nous avons présenté deux dossiers à la Fondation LCL cette année. Nous étions confrontés à des difficultés pour poursuivre l'action ECLOZION, menée à l'école Pasteur. Il manquait 2 000 euros. J'ai monté le dossier au pied levé pour m'assurer que les enfants continuent à bénéficier de ce dispositif.

Le deuxième dossier correspond à l'un des axes du mécénat de LCL en matière d'action envers les enfants. Coup de Pouce a déjà été mis en place dans bon nombre de villes, mais jamais à Villejuif. Quand nous avons écrit le PEDT, nous avons constaté que des enfants de CP étaient redoublants dans certaines écoles. Nous avons rédigé ce dossier et l'avons soumis à la commission du mécénat de la LCL. Nous nous sommes vus attribuer les 10 000 euros.

L'année prochaine, nous pourrions tenter d'obtenir à nouveau ce soutien.

Monsieur le Maire

Pour répondre clairement, ce soutien n'est accordé que pour un an. Nous allons donc devoir continuer à rechercher d'autres aides.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. Délibération n° 104/2015 : Révision du fonctionnement du Fonds d'Aide Communal Solidarité (FACS) (rapport n° 15-09-309)

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Le FACS existe depuis 2005 à Villejuif. Il a pour but de soutenir financièrement les demandeurs d'emploi dont les ressources sont limitées. Nous avons procédé à quelques changements. Auparavant, le FACS n'était pas soumis à un règlement intérieur. Faute de cadrage, les personnes qui montaient les dossiers rencontraient des problèmes au niveau des pièces justificatives à fournir. Ces éléments ont été précisés dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, selon la délibération votée par le Conseil, le FACS ne s'adressait qu'aux chômeurs. Nous proposons de restreindre ce dispositif aux demandeurs d'emploi, c'est-à-dire que les chômeurs doivent être inscrits à Pôle Emploi. Il paraît important que les chômeurs bénéficient du

suivi de Pôle Emploi. Ils sont convoqués et peuvent participer à des ateliers, ce qui diminue le risque de désocialisation. Cette inscription constitue désormais une condition obligatoire pour bénéficier du FACS.

Monsieur GIRARD

Lors de la troisième commission, il avait été demandé que soit fourni un comparatif entre l'ancienne version et la nouvelle, afin de mesurer les évolutions d'un texte à l'autre.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Je n'avais pas compris votre demande. En troisième commission, je ne disposais pas de la délibération votée en 2005. J'ai pu l'étudier depuis. La seule différence tient aux pièces demandées. La liste est plus importante. Enfin, l'article 3 précise que le FACS s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et résident dans la commune depuis au moins un an.

Madame LEYDIER

Vous semblez dire que le fait d'être inscrit à Pôle Emploi signifie que le chômeur mène des démarches de recherche d'emploi. Or une personne peut être inscrite sans suivre ces démarches. Madame LAMBERT-DAUVERGNE et moi avons travaillé toutes les deux à Pôle Emploi. Nous avons un avis objectif sur les difficultés que rencontrent Pôle Emploi, notamment au niveau de l'accompagnement des personnes les plus en difficulté. Ne touchant pas d'ARE, elles ne voient pas toujours l'intérêt d'être inscrites à Pôle Emploi, car elles sont convoquées uniquement tous les un an et demi. Une personne qui vient demander une aide au FACS est en réelle difficulté. Je veux m'assurer que l'on ne fasse pas d'amalgame sur la volonté de rechercher un emploi et le fait d'être inscrit à Pôle Emploi.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Je ne pense pas du tout que le fait d'être inscrit à Pôle Emploi soit une preuve de recherche d'emploi. Je n'ai pas dit que le fait de ne pas être inscrit soit une preuve de non-recherche d'emploi. Je pense néanmoins que l'inscription représente une chance supplémentaire pour sortir de l'isolement. Il ne s'agit pas d'exiger des bénéficiaires du FACS la preuve d'une recherche d'emploi.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Délibération n° 105/2015 : Lutte contre la fracture numérique en direction des personnes âgées - Approbation et signature d'une convention avec FAP-EFREI (rapport n° 15-09-302)

Madame DUBOILLE

La convention avec l'association des étudiants de l'EFREI, l'école d'ingénieurs en informatique de Villejuif, dénommée FAP-EFREI, est proposée dans le cadre d'une formation à l'informatique s'adressant aux retraités. Elle a été conclue entre la commune et l'association depuis l'année scolaire 2012-2013. En 2014-2015, 40 personnes ont participé à ces formations. Pour l'année 2015-2016, les séances d'une heure trente seront assurées le lundi soir sur le site de l'école, sous forme de cours semi-particuliers, regroupant deux à trois seniors par formateur. Davantage de cours pourraient être proposés en fonction du nombre d'inscrits. Le forfait de six séances, dont une gratuite, sera facturé 50 euros, qui seront réglés par les participants directement à l'association FAP-EFREI.

Il s'agit de renouveler le partenariat entre la ville et l'association pour l'année 2015-2016 en validant cette convention par la signature de Monsieur le Maire.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Délibération n° 106/2015 : Refonte du site web municipal intégrant un outil de gestion de la relation citoyenne (GRC) - Convention avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour bénéficiaire d'une subvention - Approbation et signature (rapport n° 15-09-101)

Monsieur VIDAL

L'objectif est la recherche d'une subvention pour moderniser notre outil d'e-administration et notre site web, notamment par la mise en place d'un outil de gestion de la relation citoyenne.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. Délibération n° 107/2015 : Convention d'application entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Mairie de Villejuif pour l'octroi d'une subvention relative à la mise en place du Forum Emploi-formation du 3 juin 2015 (rapport n° 15-09-301)

Madame YAPO

Le 3 juin 2015 s'est tenu le premier Forum Emploi-Formation-Alternance de Villejuif. On a dénombré 62 stands, 700 offres d'emploi et 1 200 visiteurs. La mise en place de ce Forum a coûté 39 462 euros à la ville, dont :

- 13 967 euros de frais de la SEMGEST ;
- 22 173 euros de frais de personnel ;
- 2 722 euros de frais de communication ;
- 300 euros de frais pour les hôtesse d'accueil.

La ville a bénéficié d'une subvention de 3 946 euros du Département, suite à la signature de cette convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime

Monsieur LAFON

La convention prévoit qu'un bilan d'évaluation soit fourni au Conseil départemental. Il doit préciser le nombre d'offres, d'embauches, et les types de contrat. Le Conseil pourra-t-il avoir connaissance de ce bilan ?

Monsieur le Maire

Je vous le confirme. J'attends ce bilan avec impatience pour effectuer le suivi de ceux qui ont pu bénéficier d'une prise en charge de leur formation, d'un CDD, d'un CDI ou d'une alternance.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

21. Délibération n° 108/2015 : Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France pour l'acquisition d'un fauteuil dentaire, d'un autoclave, d'un laveur-désinfecteur et d'un échographe (rapport n° 15-09-308)

Monsieur OBADIA

Cette demande de subventions concerne l'achat de matériel pour nos centres de santé. Un fauteuil dentaire a déjà été acquis en 2014. Il existait une tranche conditionnelle pour un fauteuil

supplémentaire. Nous souhaitons réaliser cet achat compte tenu de la vétusté des matériels remplacés.

Le centre dentaire va également bénéficier d'un autoclave et laveur-désinfecteur pour nettoyer le matériel dentaire.

Le coût prévisible de ces appareils est de :

- 15 000 euros HT pour le laveur-désinfecteur et l'autoclave
- 21 200 euros HT pour le fauteuil.

S'agissant du centre Rouquès, nous proposons de renouveler l'échographe pour mettre à niveau ce centre dont le matériel était devenu obsolète. Le coût du nouvel équipement s'élève à 56 000 euros HT.

Nous demandons une subvention pour couvrir une partie des frais de ces achats.

En complément, je souhaite vous informer de l'arrivée du Docteur Marc Antoine, nouveau Directeur de la santé. Vous vous souvenez que j'avais parlé de désinformation de l'opposition, quand celle-ci avait annoncé la fermeture du centre Rouquès à la fin décembre 2014. Vous avez manifesté et fait signer des pétitions. Vous avez désinformé à nouveau en disant que ce centre n'avait pas fermé grâce à votre intervention. Nous investissons dans nos centres. Nous avons recruté un Directeur médical. Nous achetons du matériel. Nous essayons de remplacer les médecins qui partent, malgré les difficultés de recruter des médecins. Nos centres de santé sont d'un bon niveau. Nous voulons en faire des centres d'excellence.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. Délibération n° 109/2015 : Demande de subvention pour l'acquisition de matériel et mobilier divers sur l'ensemble des structures Petite Enfance de la Ville en y incluant le lieu accueil enfants parents et les travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite au relais d'assistantes maternelles (rapport n° 15-09-306)

Madame OUCHARD

Cette demande de subvention va être adressée à la CAF pour l'achat de matériel et pour permettre l'accessibilité par le biais d'une rampe au niveau du relais d'assistantes maternelles. La demande peut s'élever à 11 450 euros. Le vote vise à autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant de demander cette subvention.

La troisième commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur GIRARD s'était interrogé sur le retard de la mise en accessibilité du RAM. La pente qui y avait été installée ne répondait pas aux exigences. Elle a dû être remaniée.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Délibération n° 110/2015 : Aide à l'activité d'accompagnement de création et de diffusion sous forme de subvention au Théâtre Romain Rolland (rapport n° 15-09-303)

Monsieur CAPORUSSO

L'aide à la création et à la diffusion est un axe majeur de notre nouvelle politique culturelle municipale. La ville soutient la mission de création et de diffusion portée par le Théâtre Romain Rolland. Il convient d'entendre par accompagnement toutes les facettes et tous les champs de l'accompagnement.

Pour l'année 2015, le Théâtre Romain Rolland accompagne quatre créations, dont je ne peux que me faire le chantre. Je ne saurais que vous conseiller le « *Roméo et Juliette* » pour la pertinence de sa mise en scène, dont 13 représentations sont programmées à Villejuif.

La direction de la culture travaillera au renforcement du partenariat avec le Théâtre Romain Rolland. Je vous demande d'approuver la convention d'aide financière à la création et à la diffusion du TRR.

La troisième commission a émis un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur le Maire

Le Directeur de la culture, Monsieur CAPORUSSO et moi-même avons rencontré le Directeur du Théâtre Romain Rolland. Nous envisageons de mettre en place un événement pour l'inauguration vers le mois de mars de l'année prochaine. Les travaux devraient se terminer fin novembre.

Monsieur GIRARD

« *L'aide à la création et à la diffusion est un axe majeur de notre nouvelle politique culturelle municipale...* » Je me suis abstenu lors de la commission car je voulais vérifier les évolutions des subventions d'une année sur l'autre. En réalité, vous proposez d'accorder exactement le même montant qu'auparavant. On ne peut pas parler pour autant de nouvel axe majeur de la politique culturelle. Nous allons néanmoins voter pour.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur le festival de rue qui a rencontré un beau succès. Il a été financé sur fonds propres du Théâtre. Nous nous demandons si la ville soutiendra ce festival à l'avenir.

Je me félicite que la pièce « *le Syndrome de Cassandra* » soit jouée à Villejuif. Je me suis replongé sur le sens de ce syndrome. Je vous rappelle qu'il s'agit de l'impossibilité de convaincre malgré ses arguments.

Monsieur CAPORUSSO

Le Festival de rue va se pérenniser dans notre ville. Monsieur le Maire et moi-même avons rencontré Monsieur KRIEF. Nous avons convenu de réitérer cette expérience qui a eu un grand

succès, avec les moyens qui sont les nôtres. Notre adjoint aux finances a pour habitude de dire : « *Jamais gros saute plus haut* ». Nous allons faire des sauts gigantesques avec un peu moins d'argent.

Monsieur GIRARD

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons reporté un rapport sur la mise en place d'une commission culturelle qui se voulait plus paritaire. Il avait été convenu que ce rapport serait remis au prochain Conseil municipal. Il serait intéressant que le rapport revienne devant notre Conseil.

Monsieur le Maire

Il avait été dit : « *lors d'un prochain Conseil municipal* ».

Monsieur FERREIRA NUNES

Au nom du groupe, je ne peux qu'approuver cette subvention. Modeste en regard du budget total du TRR, elle n'est qu'un des liens qu'entretient la ville avec celui-ci. Villejuif s'inscrit en effet dans un partenariat étroit et complice avec cette institution précieuse pour le rayonnement culturel de la ville. Avec la médiathèque, les MPT, l'Ecole des Beaux-Arts, les Conservatoires, nous disposons d'un potentiel dont nous souhaitons toujours davantage ouvrir les portes et les fenêtres au bénéfice des villejuifois actuels et futurs. Dès aujourd'hui, nous nous projetons en effet dans le Villejuif de demain : de nouveaux publics sont en effet amenés à s'installer sur notre territoire. Il s'agit de leur proposer une offre riche et cohérente en vue de leur épanouissement et de celui de leurs enfants.

Nous avons eu aussi cette année un bel exemple d'ouverture à tous avec l'expérimentation du festival de « *Théâtre A Pleine Rue* » qui a reçu l'accueil positif, le succès attendu. Mettre la culture et l'art vivant à portée de tous passe en effet par cette mise à la lumière du jour. Nous appelons donc de nos vœux la reconduction d'une telle expérience et saluons le travail de fond intense du Directeur du Théâtre ainsi que du Directeur de la culture et du patrimoine appuyés par leurs services.

C'est en gardant cela en tête que notre adjoint aux arts et à la culture, Monsieur CAPORUSSO, œuvre à toujours davantage intégrer le TRR dans l'offre culturelle globale. En attendant la réouverture de la grande salle de spectacle que nous espérons pour courant 2016, nous saluons aussi le travail mené pour maintenir une offre de théâtre et cinéma de qualité dans les différentes salles de la ville.

Notre perspective est la construction d'une relation transparente avec les compagnies, fondée sur l'équité de traitement.

L'ensemble doit nous permettre enfin de réaliser les ambitions citées pour mettre toujours plus la culture de qualité à la portée du plus grand nombre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Délibération n° 111/2015 : Avenant N° 2015-01 à la convention N° 2520-2014 établissement d'accueil du jeune enfant d'objectif et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Villejuif, relative à « l'accès et usage du portail CAF partenaires » sur les structures Petite Enfance de la Ville (rapport n° 15-09-304)

Madame OUCHARD

Ce portail a été mis en place en juin 2015 dans le cadre de la réforme des pratiques de gestion de la CAF. Sept structures de la ville accueillant de jeunes enfants sont concernées. Ce portail est utilisé pour toutes les transmissions d'informations administratives et financières dans tous les services, dans le but d'obtenir les cofinancements de la CAF. Au préalable, il faut désigner des personnes habilitées à cet effet.

Cet avenant permet d'habiliter trois personnes : deux agents de la petite enfance et un responsable au service financier.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Délibération n° 112/2015 : Avenant N°1 au marché entre l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et la Ville de Villejuif relative à la réduction du partenariat de 10 berceaux à 5 berceaux avec la crèche hospitalière Paul Brousse au profit des enfants des familles domiciliées à Villejuif (rapport n° 15-09-307)

Madame OUCHARD

Dans le cadre d'un partenariat, 10 berceaux ont été réservés à la crèche de l'hôpital Paul Brousse en 2013. Ils étaient cofinancés avec la CAF. En 2014, ce cofinancement a décliné. La ville a perdu environ 96 000 euros. Nous avons discuté avec la direction de Paul Brousse pour trouver une façon de gérer avec efficacité et améliorer le taux d'occupation des berceaux. La mise en place de la PSU a rendu ce dispositif de cofinancement difficile. Il a été convenu de réduire le nombre de berceaux à cinq.

La troisième commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur LAFON

Il faut noter ce désengagement de la CAF. L'offre de cette crèche est atypique. Elle répond aux besoins de personnes qui travaillent à des horaires décalés. Compte tenu du faible nombre de places, il est peu probable que ces cinq berceaux suffiront à répondre aux besoins des administrés. Il faut continuer à travailler sur ce sujet, car de nombreuses personnes, comme les commerçants, ne peuvent pas accéder aux places classiques.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Délibération n° 113/2015 : Paiement en ligne des sommes dues au titre des activités périscolaires et des crèches (rapport n° 15-09-305)

Madame OUCHARD

Ce paiement est effectué par un service d'encaissement SP PLUS. Il s'agit de renouveler la convention avec SP PLUS pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Le support actuel est géré par le SIIM.

La troisième commission a donné un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

27. Délibération n° 114/2015 (rapport n° 15-09-104) : Marché de location et maintenance du parc de photocopieurs de la Ville de Villejuif :

- lot 1 : photocopieurs des services municipaux

- lot 2 : photocopieurs des groupes scolaires

Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature

Monsieur LECAVELIER

Le parc actuel est composé de 71 copieurs, dont 48 pour les services administratifs. Les 23 autres copieurs concernent les établissements scolaires.

Le nouveau marché sera lancé sur la base d'une offre de copieurs neufs. Les candidats à ce marché pourront soumettre une offre avec des copieurs reconditionnés de moins de trois ans pour les modèles les plus petits.

Au-delà des 48 copieurs actuels, il y a plus de 200 imprimantes, 30 fax et 60 scanners. Les objectifs d'optimisation et de développement durable conduiront à équiper progressivement les services de davantage de copieurs et moins de périphériques sur les postes de travail isolés.

La première estimation des besoins permet d'aboutir aux quantités suivantes (hors écoles) : 38 copieurs en location et 70 imprimantes.

Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres. Le marché comprend deux lots :

- Lot 1 : entre 30 et 50 photocopieurs pour les services municipaux.
- Lot 2 : entre 0 et 30 photocopieurs pour les groupes scolaires.

La première commission a exprimé une demande de vigilance sur la répartition des copieurs pour ne pas affecter l'efficacité des services. Elle a rendu un avis favorable unanime, moins une abstention.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Nous nous abstiendrons car, en l'état actuel, nous sommes inquiets de la baisse du nombre d'imprimantes et de copieurs. Nous craignons que le travail des agents en soit perturbé.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

28. Questions orales

Monsieur le Maire

J'apporterai une réponse écrite à vos questions.

Monsieur GIRARD

Question n°1

Suite à un incendie criminel, la piscine de Villejuif est fermée depuis le 29 juin.

La population et en particulier les enfants et jeunes, scolaires et clubs en sont privés. Après un été caniculaire, toujours pas d'ouverture à cette rentrée ! Les clubs sportifs obtiennent très difficilement quelques lignes d'eau dans des piscines voisines, à des horaires qui ne respectent pas le rythme des enfants (horaires tardifs) et obligent les familles à des organisations complexes.

La responsabilité de la piscine est communautaire, nous ne sommes pas sans le savoir. Mais Monsieur le Maire, vice-Président de notre communauté d'agglomération, avez-vous avec les services de la CAVB expertisé la possibilité d'une ouverture plus rapide ? Il nous paraît que la position de la ville de Villejuif n'a pas été offensive et que des moyens provisoires n'ont pas été étudiés.

La Toussaint nous paraît bien loin ! Malgré ce que vous annoncez dans VVV, ce n'est pas une bonne nouvelle !

Question n° 2

Depuis plusieurs mois maintenant nous mesurons la progression du sentiment d'insécurité à Villejuif. Bien entendu il ne s'agit pas de confondre, de tout mélanger.

Il n'empêche que l'actualité est ponctuée de crimes, délits, incendie de bâtiments publics ou privés, agressions... Il semble que le nombre de cambriolages ait aussi progressé. Nous aurons l'occasion de rediscuter de vos politiques éducatives et de prévention mais nous souhaitons disposer d'un état des lieux et de chiffres. Depuis le début de votre mandat, et cela commence donc à dater, vous

n'avez réuni aucun Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Pourriez-vous annoncer la prochaine date de réunion ?

Quand disposerons-nous des éléments de diagnostic promis depuis bien longtemps maintenant ?

Question n° 3

Cette question concernait la mise à disposition des salles pour les associations et les partis politiques. Je l'ai déjà posée en début de séance.

Question n° 4

Vous nous avez indiqué, Monsieur le Maire, que la municipalité rejoignait le réseau des villes qui allait accueillir des réfugiés. Nous vous soutenons dans cette intention, comme nous saluons la politique responsable et solidaire conduite par le président de la République et le gouvernement. Des moyens seront attribués pour favoriser l'accueil et l'accompagnement. Pourriez-vous informer le conseil municipal des actions que vous allez conduire dans les prochains jours ?

Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'organisation, les sites d'accueil, le nombre de personnes concernées, les dates, le travail partenarial que vous engagerez avec les associations et bailleurs sociaux ?

Madame KADRI

La Ludomobile occupait jusqu'en juin une place importante dans les réponses apportées aux besoins des enfants, des jeunes et des familles de Villejuif. Les nombreux messages de soutien qu'ont reçus les personnels montrent à la fois l'attachement de la population à ce service public de qualité, et son inquiétude quant à son avenir.

Tout ayant été détruit, vous vous étiez engagé à la réinstaller dans de nouveaux locaux, à financer le rachat des jeux et des jouets. Des locaux existent à Villejuif qui pourraient l'accueillir. Quant aux moyens financiers, nous estimons qu'il s'agit d'une priorité.

Où en sommes-nous quatre mois après l'incendie ?

Monsieur le Maire

Je vous répondrai par écrit.

Si nous n'avions pas examiné le rapport sur la rentrée scolaire, l'horaire de fin aurait été plus raisonnable. Je propose de mettre en place une commission spéciale de rentrée scolaire pour l'année prochaine. Chaque groupe pourra y être représenté. Cette commission permettra que des échanges précis se déroulent.

Je tiens à vous souhaiter un bon week-end. Je vous invite à visiter l'exposition sur le centenaire qui se trouve au kiosque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 35.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire

Edouard OBADIA
Secrétaire de Séance



Annexes jointes :

Annexe 1 : réponses aux questions posées en séance

Annexe 2 : réponses écrites aux questions orales

ANNEXE 1 : REPOSES AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE

❖ **Interrogation de M.BULCOURT, sur la demande de subvention de l'USV FOOTBALL**, examinée lors du précédent conseil.

Vous trouverez en annexe au présent, la demande de subvention formulée par l'USV FOOTBALL, pour son stage à Nice, ayant eu lieu du 05 au 10 juin 2015.

❖ **Interrogation de Mme LEYDIER, sur un marché présenté dans la liste des MAPA, et portant sur la publication d'annonces RH.**

Il est présenté un marché portant sur la publication d'annonces légales et d'annonces diverses, dont le lot n°1 relatif aux « *annonces de recrutement et offres d'emploi* » est attribué à SAFARI pour un montant maximum annuel de 60.000 euros.

Il est précisé qu'il s'agit bien d'un montant maximum annuel, et que le montant réel dépensé est généralement inférieur.

Par exemple, en 2015, le budget alloué à la Direction des ressources humaines était de 50.000 euros (il était de 58 000 euros en 2013 et 61 000 euros en 2014), et n'ont été dépensé à ce jour que 8.186, 40 euros.

La Direction des ressources humaines privilégie les supports Internet, notamment le site de la Mairie et RDV Emploi public, qui sont des services gratuits. Ces choix de supports moins onéreux ainsi que la baisse des recrutements expliquent que nous n'ayons pour l'instant dépensé que 8186 euros.

Il est à noter que si la collectivité a besoin de pourvoir des postes très spécifiques (type infirmières, encadrement, chargés de mission spécialisés) les annonces sont souvent assez chères.

Le coût d'une annonce d'offre d'emploi varie selon le type de support (papier ou Internet) et peut aller jusqu'à plus de 6 000 euros pour une annonce papier grand format dans un support tels que la Gazette des Communes.



Saison sportive 2014/2015

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DE STAGES SPORTIFS

FICHE TECHNIQUE

CLUB : US Villejuif Football
Nom et prénom du référent : DEMBELE ABDOULAYE
Téléphone : 01-43-90-11-22 Mail : USV-Football@LPIFF-FR

PUBLIC CONCERNE :

Nombre total de participants : 30 Age / Catégorie : 10 et 12 ans
Dont 6 accompagnateurs
Lieu du stage : NICE
Date du stage : Du 5 Juin au 10 Juin 2015
Nombre de jours : 5
Prix de revient du stage par personne : 217 Euros
Montant de la participation par stagiaire : 70 Euros
Montant de la participation par accompagnateur : 70 Euros

Y a-t-il une demande de subvention au Conseil Général ?

• Oui • Non

Y a-t-il une déclaration faite à la D.D.C.S ?

• Oui • Non



UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF FOOTBALL

Maison des Sports
44 avenue KARL MARX
94800 VILLEJUIF.

☎ : 01.43.90.11.22. 📧 : 01.43.90.11.26.
usv-football@lpiff.fr

OBJECTIFS :

- Pratique du football dans un contexte Européen
- Permettre aux enfants du club et de cette commune de découvrir d'autres horizons.
- Création d'un lien d'amitié entre joueurs, éducateurs et dirigeants des deux clubs.
- Renforcement de lien entre la Ville de NICE et celle de VILLEJUIF.
- Améliorer l'épanouissement des enfants.

DEROULEMENT :

Vendredi 5 juin 2015

- Départ le matin à 9h30, arrivée à destination vers 15h30.
- Installations dans les chambres de l'Auberge et réception à la Mairie de NICE.

Samedi 6 juin 2015

- Après petit déjeuner, Visite guidée dans la Ville de Nice
- 14h00 toute la délégation se rendra au centre d'entraînement pour voir l'entraînement de l'équipe professionnelle de Nice.
- 20H00, sortie à la patinoire.

Dimanche 7 juin 2015

- 10h à 12h prise en main de la 1^{ère} séance de stage par le responsable du centre sportif de Nice.
- Après-midi de 14h à 16h séance animé par Toufik, éducateur de VILLEJUIF sur le thème relation milieu-attaquant.

Lundi 8 juin 2015

- 10h à 12h match amical avec l'école de foot du centre de formation du club de NICE.
- 14H30 à 17h séance basée sur la précision de la frappe.

Mardi 9 juin 2015

- 10h à 12h mise en place d'une séance technico-tactique « le jeu dans les couloirs » par le responsable du centre.
- 14h00 Visite guidée au musée de NICE

Mercredi 10 juin 2015

- Départ le matin de NICE pour VILLEJUIF.

BUDGET PREVISIONNEL DU STAGE

Intitulé	Dépenses	Intitulé	Recettes
Transport	3400	Participation des stagiaires 24 Personnes	1680
Hébergement	2000	Participation de l'encadrement 6 Personnes	420
Frais de repas	1125	Participation de l'organisateur	900
<u>Frais pédagogiques :</u> Rémunération intervenants Frais de matériel		Autres ressources Vente de Calendriers	300
Divers		Divers Subvention 104 esguy Pka	3225
		Subvention Conseil Général escomptée	
TOTAL	6525		6525

Montant de la subvention Ville escomptée : _____

3225

ANNEXE 2 : REPONSES ECRITES AUX QUESTIONS ORALES

- Courrier à M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à la réouverture du Stade nautique Youri Gagarine, suite à l'incendie de cet été.

- Courrier à M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à la présentation du diagnostic local de sécurité et la réunion du CLSPD.

- Courrier à M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à l'utilisation des salles communales par les associations et les partis politiques.

- Courrier à M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à l'accueil des réfugiés.

- Courrier à Mme KADRI, au nom du groupe communiste, relative à la ludomobile, suite à son incendie.

Le 20 octobre 2015



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Objet : Question orale de M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à la réouverture du Stade nautique Youri Gagarine, suite à l'incendie de cet été.

Suite à un incendie criminel la piscine de Villejuif est fermée depuis le 29 juin. La population et en particulier les enfants et jeunes, scolaires et clubs en sont privés. Après un été caniculaire, toujours pas d'ouverture à cette rentrée. ! Les clubs sportifs obtiennent très difficilement quelques lignes d'eau dans des piscines voisines, à des horaires qui ne respectent pas le rythme des enfants (horaires tardifs), obligent les familles à des organisations complexes. La responsabilité de la piscine est communautaire, nous ne sommes pas sans le savoir. Mais Monsieur le Maire, Vice-Président de notre communauté d'agglomération avez-vous avec les services de la CAVB expertisé la possibilité d'une ouverture plus rapide ? Il nous paraît que la position de la Ville de Villejuif n'a pas été offensive et que des moyens provisoires n'ont pas été étudiés. La Toussaint nous paraît bien loin ! Malgré ce que vous annoncez dans VNV, ce n'est pas une bonne nouvelle !

Monsieur,

Je fais suite à la question que vous m'avez adressée concernant le Stade Nautique,

Nous avons déploré unanimement l'incendie criminel qui a conduit à la fermeture du Stade Nautique. Les conséquences sont lourdes pour les Villejuifois qui depuis, fin juin, doivent s'organiser cahin-caha, pour trouver, comme vous le mentionnez des lignes d'eau dans les piscines voisines.

Je tiens, avant tout, à remercier chaleureusement la CAVB pour leur réactivité et leur travail. La date de réouverture au public est fixée au samedi **31 octobre**. Les usagers sont donc invités à venir profiter des bassins et de l'espace bien-être à compter de cette date. Les activités pour les scolaires et les associations qui devaient, pendant un temps, reprendre début 2016, redémarreront finalement, le **2 novembre**. Le planning des séances scolaires a été finalisé en lien avec la conseillère pédagogique de l'IEN et le service des cars de la Ville. Il permet de rattraper sur la fin du module quasiment toutes les séances perdues. Le public sera averti via le site internet de la CAVB et différents supports de communication de la Ville.

Les associations vont également être officiellement informées de cette date de reprise.

Néanmoins et pour votre parfaite information, sachez que les services de l'agglomération ont tenté de trouver des solutions pour permettre dès la rentrée, l'utilisation du complexe nautique, mais aucune ne permettait d'assurer la sécurité du public.

La question n'est pas seulement celle de remettre en état le contrôle d'accès et la billetterie. Les secours ne peuvent pas être appelés en cas d'incident. Le stade nautique est un ERP et il est exclu de permettre son utilisation et l'accueil du public, sans que les dispositifs de sécurité obligatoires soient opérationnels. **C'est la commission de sécurité qui donnera prochainement son aval pour la réouverture de l'équipement.**

En espérant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, je vous assure de mon entier dévouement au service du sport et de notre jeunesse.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le 20 octobre 2015



Objet : Question orale de M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à la présentation du diagnostic local de sécurité et la réunion du CLSPD.

Depuis plusieurs mois maintenant nous mesurons la progression du sentiment d'insécurité à Villejuif. Bien entendu il ne s'agit pas de confondre, de tout mélanger.

Il n'empêche que l'actualité est ponctuée de crimes, délits, incendie de bâtiments publics ou privés, agressions... Il semble que le nombre de cambriolages ait aussi progressé. Nous aurons l'occasion de rediscuter de vos politiques éducatives et de prévention mais nous souhaitons disposer d'un état des lieux et de chiffres. Depuis le début de votre mandat, et cela commence donc à dater, vous n'avez réuni aucun Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Pourriez-vous annoncer la prochaine date de réunion ?

Quand disposerons-nous des éléments de diagnostic promis depuis bien longtemps maintenant ?

Monsieur,

Je fais suite à la question que vous m'avez adressée concernant la présentation du diagnostic local de sécurité et la réunion du CLSPD.

Cette question est trop importante pour qu'elle soit sujette à polémique. Néanmoins, je souhaite rappeler que la situation actuelle en matière d'insécurité n'est que l'héritage de l'ancienne Municipalité.

Depuis, l'arrivée de l'exécutif actuel à la tête de la Municipalité, les liens avec le Préfet et le Sous-Préfet ainsi qu'avec le Procureur et le Commissaire du Kremlin-Bicêtre ont été renforcés pour permettre un travail collaboratif de qualité.

De manière générale et globale l'insécurité sur Villejuif diminue malgré les crimes récents et odieux que nous avons connus et qui ont fortement marqué l'opinion (assassinat d'Aurélié Châtelain, incendies volontaires...).

L'arrivée récente du Directeur de la Sécurité, de la Prévention et de la Médiation ainsi que celle du Chef de la Police Municipale vont nous permettre d'intensifier nos efforts et d'offrir aux Villejuifois plus de sécurité et de tranquillité.

Enfin, sachez que j'ai demandé au Directeur de la Sécurité, comme premières missions, de finaliser et de valider le diagnostic local de sécurité avec le Cabinet Spallian et de mettre en place, pour la fin de l'année, deux instances : le CLSPD et le CLSPD restreint. Je ne manquerai pas, comme toujours, de vous tenir informé des suites de nos démarches.

Je vous assure de mon entier dévouement au service de la Ville et de sa population.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Le 20 octobre 2015



Objet : Question orale de M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à l'utilisation des salles communales par les associations et les partis politiques

« Pour le 1^{er} il va falloir qu'ils se débrouillent tout seuls (payer les Esselières ?) ... »

« Nous vous remercions de préciser le nombre de personnes attendus et d'anticiper vos demandes en respectant les délais de procédures fixés à 4 semaines. »

Ce sont des extraits de mails de vos adjoints et des services à propos de l'utilisation des salles municipales pour les partis politiques. Il est aussi indiqué que l'accès aux MPT est dorénavant limité. Il est clair que la réservation devient un véritable parcours du combattant et l'intention de limiter les possibilités de réunions politiques et publiques est perceptible. Arguer du fait que la ville manque de salles depuis l'incendie de la salle PLU est fallacieux, cette salle auparavant n'était pas ou peu utilisée, par ailleurs nous essayons des refus de salles alors qu'elles restent inutilisées ... Monsieur le Maire comment pensez-vous permettre l'exercice d'une vie démocratique et citoyenne à Villejuif en permettant aux organisations politique l'utilisation facilitée des salles municipales ?

Monsieur,

Je fais suite à la question que vous m'avez adressée concernant l'utilisation des salles communales par les associations et les partis politiques.

Face à la demande croissante de l'utilisation des salles municipales et pour une meilleure exploitation au profit du plus grand nombre de Villejuifois, la Municipalité a demandé un véritable inventaire à l'administration en matière de mise à disposition et d'organisation. Ce travail de fond est toujours en cours.

Parallèlement, une procédure de demande de mise à disposition existe déjà, à savoir : une demande écrite décrivant le type de réunion et précisant le nombre de personnes attendues au moins quatre semaines avant la date de la réunion, ceci afin de favoriser la meilleure adéquation entre l'offre et la demande, de se conformer aux règles de sécurité liées à l'utilisation des salles, et de respecter le principe d'équité entre toutes les associations.

La Maison des Associations s'attache toujours à trouver une solution, dans le cadre de son budget annuel.

L'accès aux deux MPT est effectivement limité car ces équipements se trouvent surutilisées en matière d'activités culturelles. Ainsi, il a été décidé, pour les demandes des partis politiques et associations liées, d'y répondre favorablement une seule fois par an.

Aussi, afin d'organiser des réunions publiques, ces organisations ont la possibilité de louer une salle directement à l'Espace Congrès des Esselières, à leurs frais.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Franck DE SCHELLEC



Le 20 octobre 2015



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Objet : Question orale de M. GIRARD, au nom du groupe socialiste, relative à l'accueil des réfugiés

Vous nous avez indiqué Monsieur le Maire que la municipalité rejoignait le réseau des villes qui allait accueillir des réfugiés. Nous vous soutenons dans cette intention, comme nous saluons la politique responsable et solidaire conduite par le Président de la République et le gouvernement. Des moyens seront attribués pour favoriser l'accueil et l'accompagnement. Pourriez-vous informer le conseil municipal des actions que vous allez conduire dans les prochains jours ?

Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'organisation, les sites d'accueil, le nombre de personnes concernées, les dates, le travail partenarial que vous engagerez avec les associations et bailleurs sociaux ?

Monsieur,

Je fais suite à la question que vous m'avez adressée concernant l'accueil des réfugiés.

Face aux grands problèmes internationaux, la ville de Villejuif a répondu favorablement à l'appel national concernant l'accueil des réfugiés.

Néanmoins, la Municipalité souhaite privilégier un accueil de qualité, favorisant l'accompagnement social et l'intégration des familles accueillies, plutôt que la quantité.

La ville ne possédant pas de structure pouvant répondre à un accueil collectif, les recherches s'orientent vers des logements diffus, permettant ainsi un travail d'accompagnement social plus aisé.

Aussi, une réunion avec les bailleurs, les associations de solidarité et la Municipalité s'est tenue le 21 septembre afin de réfléchir à des modalités d'accueil qualitatives.

Les recherches de capacité d'accueil s'orientent vers des logements ne répondant pas aux souhaits des demandeurs de logement. C'est l'association « Promotion Sociale par le Travail et l'Insertion (PSTI) » qui démarche activement auprès des bailleurs de la Ville.

À ce jour un appartement T4 (rue A. Gouret) sera mis à disposition par l'Office Public de l'Habitat de Villejuif et une convention a été signée entre l'association PSTI et l'OPH.

Le Groupe SOLENDI met à disposition un appartement T1 au sein de la résidence sociale Germaine Tillon et éventuellement un second si aucun preneur réservataire au sein du groupe ne se manifeste.

Enfin, le Groupe Accueil et Solidarité mettra à disposition des réfugiés logés sur la Ville, une permanence d'accompagnement social et juridique.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le 20 octobre 2015



Objet : Question orale de Mme KADRI, au nom du groupe communiste, relative à la ludomobile, suite à son incendie.

La Ludomobile occupait jusqu'en juin une place importante dans les réponses apportées aux besoins des enfants, des jeunes et des familles de Villejuif. Les nombreux messages de soutien qu'ont reçus les personnels montrent à la fois l'attachement de la population à ce service public de qualité, et son inquiétude quant à son avenir.

Tout ayant été détruit, vous vous étiez engagé à la réinstaller dans de nouveaux locaux, à financer le rachat des jeux et des jouets. Des locaux existent à Villejuif qui pourraient l'accueillir. Quant aux moyens financiers, nous estimons qu'il s'agit d'une priorité.

Où en sommes-nous quatre mois après l'incendie ?

Madame,

Je fais suite à la question que vous m'avez adressée concernant la ludomobile, suite à son incendie.

L'ensemble de l'Exécutif dénonce une nouvelle fois fermement l'incendie criminel de juin dernier contre la ludomobile. Cette offre très appréciée de tous, était une véritable fierté pour la Ville.

Dès les jours suivants le drame, nous avons reçu les agents pour les reconforter et les conforter dans leur mission.

Vous comprendrez facilement, que devant l'ampleur du choc, les animateurs de la ludomobile ont eu besoin de temps pour imaginer un projet à la hauteur des attentes des Villejuifois.

D'ores et déjà, un nouveau projet est en cours d'écriture, plusieurs arbitrages devront être opérés dans les semaines à venir.

Concernant l'aspect financier, sachez qu'un très lourd travail de recensement des jouets et des jeux de la ludomobile, réalisé par le service juridique de la Ville à l'appui des factures sur la période des quinze dernières années est toujours en cours. C'est seulement à l'appui d'un inventaire exhaustif et précis que les démarches auprès de notre compagnie d'assurance pourront être finalisées et permettre une expertise pour une indemnisation afin de remplacer le matériel détruit.

Je ne manquerai pas d'informer, comme à mon habitude, la représentation municipale du nouveau projet de la ludomobile qui verra prochainement le jour.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Franck LE BOHELLEC

